

NOVACYT

Société anonyme

13 Avenue Morane Saulnier, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

NOVACYT

Société anonyme

13 Avenue Morane Saulnier, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société NOVACYT

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NOVACYT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

- **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- **Observation**

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les incidences de la première application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Continuité d'exploitation

La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les hypothèses retenues par le conseil d'administration pour arrêter les comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été

communiquées à ce jour, nous avons apprécié le caractère raisonnable et approprié des hypothèses de continuité d'exploitation retenues. Nous estimons par ailleurs que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

Goodwill

Les goodwill ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note « Test de dépréciation » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses retenues à cette fin, et nous avons vérifié que les notes « Test de dépréciation » et « Goodwill » de l'annexe donnent une information appropriée.

- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 13 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT

Résultat consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	5	13 081	13 721
Coût des ventes	7	-4 709	-5 116
Marge brute		8 372	8 604
Frais de commercialisation, marketing et distribution	8	-2 700	-2 454
Frais de recherche et développement	9	-451	-406
Frais généraux et administratifs	10	-6 466	-6 119
Subventions gouvernementales	11	3	-51
Perte opérationnelle avant éléments exceptionnels		-1 242	-425
Autres produits opérationnels	12	127	-
Autres charges opérationnelles	12	-661	-960
Perte opérationnelle après éléments exceptionnels		-1 776	-1 385
Produits financiers	13	260	225
Charges financières	13	-2 394	-919
Perte avant impôt		-3 910	-2 080
Impôt (charge) / produit	14	8	-32
Perte après impôt des activités poursuivies		-3 902	-2 112
Perte des activités abandonnées	38	-2 656	-2 626
Perte après impôt attribuable aux actionnaires de la société consolidante (*)		-6 558	-4 738
Perte par action (€)	15	-0,14	-0,13
Perte diluée par action (€)	15	-0,14	-0,13
Perte par action résultant des activités poursuivies (€)	15	-0,08	-0,06
Perte diluée par action résultant des activités poursuivies (€)		-0,08	-0,06
Perte par action des activités abandonnées (€)	15	-0,06	-0,07
Perte diluée par action résultant des activités abandonnées (€)		-0,06	-0,07

(*) Pas d'intérêts minoritaires.

Les résultats consolidés de 2018 et 2019 sont préparés pour présenter les impacts de l'application de la norme IFRS 5 relative à l'abandon d'activités, en isolant l'activité NOVAprep sur une seule ligne « Perte des activités abandonnées ».

Etat consolidé du résultat global pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Perte après impôts		-6 558	-4 738
Eléments recyclables en résultat :			
Différences de change résultant de la conversion d'opérations en devises étrangères		-486	-4
Résultat global consolidé de l'exercice		-7 044	-4 742
Perte totale attribuable :			
Aux actionnaires de la société consolidante (*)		-7 044	-4 742

(*) Pas d'intérêts minoritaires.

Etat de la situation financière pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Goodwill	16	15 918	16 134
Autres immobilisations incorporelles	17	4 313	4 944
Immobilisations corporelles	18	3 478	1 191
Actifs financiers non-courants	19	240	234
Autres actifs à long terme	20	214	-
Actifs non-courants		24 163	22 503
Stocks et en cours	22	2 439	2 347
Clients et autres débiteurs	23	2 168	3 900
Créances fiscales		4	94
Charges constatées d'avance	24	406	233
Placements financiers à court terme		10	10
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	1 805	1 132
Actifs courants		6 832	7 716
Actifs détenus en vue de la vente		70	2 294
Total actifs		31 065	32 513
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	26	2 457	3 115
Passifs éventuels (part court terme)	27	-	1 569
Provisions à court terme	28	50	100
Fournisseurs et autres créditeurs	29	4 591	4 647
Autres passifs courants	30	591	379
Total passifs courants		7 689	9 809
Passifs détenus en vue de la vente		-	85
(Passifs)/actifs nets courants		- 857	-2 008
Emprunts et dettes financières	26	8 493	2 259
Provisions à long terme	28	240	168
Impôts différés		49	54
Total passifs non-courants		8 782	2 481
Total des passifs		16 471	12 375
Actifs nets		14 594	20 138

Etat de la situation financière pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 (suite)

Montants en k€	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Capital social	31	3 873	2 511
Primes liées au capital	32	58 012	58 249
Actions propres		-174	-178
Autres réserves	33	-3 306	-2 820
Réserve « equity »	34	401	422
Pertes accumulées	35	-44 212	-38 046
Total capitaux propres – part du groupe		14 594	20 138
Total des capitaux propres		14 594	20 138

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Autres réserves du groupe							Pertes accum.	Total capitaux propres	
		Capital social	Primes liées au capital	Actions propres	Réserve equity	Acquisition des actions Primerdesign	Réserves de conversion	OCI s. PIDR			Total
Situation au 1^{er} janvier 2018		2 511	58 281	-176	422	-2 948	143	-11	-2 816	-33 308	24 914
Ecarts actuariels s/ PIDR		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion		-	-	-	-	-	-4	-	-4	-	-4
Perte de la période		-	-	-	-	-	-	-	-	-4 738	-4 738
Total des pertes et profits de la période		-	-	-	-	-	-4	-	-4	-4 738	-4 742
Augmentations de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres		-	-	-2	-	-	-	-	-	-	-2
Autres variations		-	-32	-	-	-	-	-	-	-	-32
Situation au 31 décembre 2018		2 511	58 249	-178	422	-2 948	139	-11	-2 820	-38 046	20 138
Ecarts actuariels s/ PIDR		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion		-	-	-	-	-	-486	-	-486	-	-486
Perte de la période		-	-	-	-	-	-	-	-	-6 558	-6 558
Total des pertes et profits de la période		-	-	-	-	-	-486	-	-486	-6 558	-7 044
Augmentations de capital	31	-	-180	-	-	-	-	-	-	-	-180
Mouvements sur actions propres		-	-	4	-	-	-	-	-	-	4
Autres variations	32	1 362	-57	-	-21	-	-	-	-	392	1 676
Situation au 31 décembre 2019		3 873	58 012	-174	401	-2 948	-347	-11	-3 306	-44 212	14 594

Tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019

Montants en k€	Notes	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Flux de trésorerie nets utilisés dans des activités d'exploitation	38	-1 073	-1 246
Placements			
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		27	-
Achats de brevets et marques		-112	-307
Achats d'immobilisations corporelles		-224	-377
Achats de placements aux fins de transactions		-	2
Acquisition de filiale, déduction faite de la trésorerie acquise		-1 353	-2 034
Produit de la cession d'activités		364	-
Trésorerie nette générée par des activités de financement		-1 298	-2 716
<i>Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées</i>		157	-130
<i>Flux de trésorerie provenant des activités poursuivies</i>		-1 455	-2 586
Remboursements d'emprunts	26	-3 460	-2 561
Produit de l'émission d'emprunts et d'emprunts obligataires	26	6 859	3 960
Produit d'autres financements à court terme	26	772	-
Paiement de frais d'émission d'actions		-180	-
Cession (achat) d'actions propres – Net		5	-2
Intérêts payés		-1 046	-632
Trésorerie nette générée par des activités de financement		2 950	765
<i>Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées</i>		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités poursuivies</i>		2 950	765
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et d'équivalents de trésorerie		579	-3 197
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice/la période		1 132	4 345
Effet des variations de taux de change		94	-16
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice/la période		1 805	1 132

NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1. NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Novacyt S.A est une société établie en France, spécialisée dans le diagnostic du cancer et des maladies infectieuses. Son siège social se situe 13, avenue Morane Saulnier, 78140 Vélizy-Villacoublay.

Les informations financières comprennent les états financiers consolidés de la Société et de ses filiales (appelées ci-après collectivement « **le Groupe** »). Elles sont établies et libellées en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de 2019 le 13 mai 2020.

2. ADOPTION DE NORMES NOUVELLES ET AMENDEMENTS DE NORMES EXISTANTES

- Normes, interprétations et amendements de normes obligatoirement applicables aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2019
 - IFRS 16 : « Contrats de location ». Le Groupe a choisi d'appliquer la norme selon l'approche rétrospective modifiée à partir du 1er janvier 2019, en utilisant certains des simplifications prévues par la norme. L'effet cumulé de l'application initiale est comptabilisée dans la situation nette au 1er janvier 2019. Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne sont pas retraités pour refléter l'adoption de la norme IFRS 16, mais sont établis par application des méthodes comptables du preneur en vertu de la norme IAS 17 Contrats de location. Ceci est commenté dans la note 39.
 - Le groupe a adopté l'IFRIC 23 pour la première fois cette année. L'IFRIC 23 précise comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitudes sur les traitements fiscaux.

Le groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes non-obligatoires en 2019.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

3. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Pour la préparation des états financiers selon les normes IFRS, la direction doit faire preuve de discernement quant à l'application de méthodes comptables, se livrer à des estimations et émettre des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent pas être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé pendant la période du changement s'il n'affecte que cette période ou pendant la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les états financiers ont été établis à partir du coût historique, sauf pour les instruments financiers qui ont été évalués à leur juste valeur. Le coût historique se base en général sur la juste valeur de la contrepartie versée en échange de biens et de services.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction effectuée en bonne et due forme entre les participants de l'opération à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou évalué selon une autre technique. En déterminant la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si les acteurs du marché auraient tenu compte de ces mêmes caractéristiques en déterminant le montant de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur aux fins d'évaluation et/ou de déclaration dans les états financiers est déterminée sur cette base, sauf pour des opérations de location qui entrent dans le cadre de l'IAS 17, et des évaluations présentant des similarités avec la juste valeur mais qui ne sont pas une juste valeur, par exemple une valeur nette réalisable d'après IAS 2 ou une valeur d'utilité dans IAS 36.

Les domaines dans lesquels des hypothèses et estimations sont significatives pour les états financiers consolidés sont notamment l'évaluation du goodwill résultant de l'acquisition par la Société de l'activité Omega (note 16), les valeurs comptables et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles (note 17), les impôts différés (note 21), les créances clients (note 23) et les provisions pour risques et charges liées à l'exploitation (note 28).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers incluent toutes les sociétés se trouvant sous contrôle exclusif. La Société n'exerce aucun contrôle conjoint ni aucune influence significative sur d'autres sociétés. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de consolidation intégrale avec déclaration d'intérêts minoritaires. Selon la norme IFRS 10, un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité en question et qu'il est en mesure d'influencer ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Si la Société détient moins de la majorité des droits de vote d'une société détenue, elle considère qu'elle détient un pouvoir sur celle-ci si les droits de vote suffisent à lui conférer l'aptitude pratique à diriger unilatéralement les activités pertinentes de la société détenue. La Société tient compte de tous les faits et circonstances pertinents en déterminant si ses droits de vote dans une société détenue suffisent ou non à lui conférer du pouvoir, y compris :

- l'ampleur de la détention de droits de vote par la Société par rapport à l'ampleur et à la dispersion des détentions des autres titulaires de droits de vote ;
- les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres titulaires de droits de vote ou de tiers ;
- les droits découlant d'autres dispositions contractuelles ; et
- les autres faits et circonstances qui indiquent que la Société est ou n'est pas en mesure actuellement d'exercer les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les modalités de vote aux assemblées d'actionnaires précédentes.

La consolidation d'une filiale débute quand la Société prend le contrôle de cette filiale et cesse quand la Société en perd le contrôle. Plus précisément, les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date à laquelle la Société en prend le contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse de contrôler la filiale.

Le gain ou la perte et chaque élément du résultat global sont attribués aux actionnaires de la Société et aux intérêts minoritaires. Le résultat global des filiales est imputé aux actionnaires de la Société et aux intérêts minoritaires même si cela entraîne un solde déficitaire des intérêts minoritaires.

Si nécessaire, des ajustements sont effectués sur les états financiers des filiales, afin que les principes comptables utilisés soient alignés avec les principes comptables du Groupe.

Tous les actifs et passifs, capitaux propres, chiffre d'affaires, charges et flux de trésorerie se rapportant à des transactions entre les membres du Groupe sont éliminés lors de la consolidation. Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation de la Société comprend les sociétés suivantes, toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale sur l'exercice 2019 et le précédent.

Sociétés	Clôture			Ouverture		
	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation
Biotec laboratories Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Lab21 Healthcare Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Lab21 Ltd	-	-	-	100,00 %	100,00 %	IG
Microgen Bioproducts Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt SA	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt Asie Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt Chine Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
Novacyt UK Holdings Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	-	-	-
Primerdesign Ltd	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG

Légende : IG : Intégration globale

Le 4 juin 2019, une nouvelle société holding britannique a été créée sous le nom de Novacyt UK Holdings Limited. La propriété de Microgen Bioproducts, Lab21 Healthcare et Biotec Laboratories a été transférée de Lab21 Ltd à Novacyt UK Holdings, avant la vente de Lab21 Limited le 18 juillet 2019. Le capital social total est de 5 actions ordinaires à 1 £ par action.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

◦ **Élimination d'opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre des sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés.

◦ **Conversion de comptes en devises étrangères**

Les informations financières historiques sont libellées en milliers d'euros. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis aux taux de change de clôture, à l'exception d'éléments de capitaux propres qui sont maintenus à des taux historiques ;
- les opérations du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont converties au taux de change moyens annuels.

Les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en autres éléments du résultat global sous la rubrique « Réserves de conversion » pour la part du Groupe. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion s'y rapportant et comptabilisées en autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat.

Les écarts de change résultant des soldes intra-groupe sont comptabilisés en pertes et gains de change dans le compte de résultat consolidé.

Continuité d'exploitation

Au moment de l'approbation des états financiers, les administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible. Ils adoptent donc le principe de la continuité de l'exploitation dans la préparation des états financiers.

Le modèle de continuité d'exploitation couvre la période allant jusqu'en mai 2021 inclus. En procédant à cette analyse, les administrateurs ont tenu compte des éléments suivants :

- le besoin en fonds de roulement de l'entreprise,
- un solde de trésorerie positif au 31 décembre 2019 de 1.805.000 €,
- le remboursement des emprunts obligataires en cours selon les échéanciers convenus,
- les encaissements de trésorerie résultant de l'exercice des BSA au premier trimestre 2020,
- le paiement de la première tranche du plan d'intéressement à long terme mis en place en novembre 2017,
- les encaissements supplémentaires de trésorerie liés à la pandémie de Covid-19.

Le prévisionnel préparé par la Société montre qu'elle est en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie pour l'exercice 2020 et jusqu'en mai 2021 sans recourir à des emprunts supplémentaires ou d'autres sources de financement

Regroupements d'entreprises et évaluation de goodwill

◦ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (voir IFRS 3R).

A la date de prise de contrôle d'une société ou d'un groupe de sociétés qui représentent une activité, le Groupe identifie et évalue les actifs et passifs acquis, dont la plupart sont évalués à leur juste valeur. L'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de tout intérêt minoritaire dans l'entreprise acquise et le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Conformément à l'IFRS 3, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- tout ajustement de prix d'achat d'un actif ou d'un passif repris est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition et l'évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations sur des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et si cette évaluation a lieu dans les 12 mois d'affectation suivant la date d'acquisition. Tout ajustement de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix postérieur à la période intermédiaire ou ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé avec le résultat global du Groupe ;
- Tout écart d'acquisition négatif découlant de l'acquisition est immédiatement comptabilisé avec le chiffre d'affaires ; et
- en cas d'acquisitions par étape, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe dans le résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date de prise de contrôle sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

◦ Évaluation du goodwill

Le goodwill est ventilé par UGT ou groupe d'unités génératrices de trésorerie, en fonction du niveau auquel il est suivi à des fins de gestion. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, les UGT ou groupes d'UGT définis par le Groupe ne sont pas d'une taille supérieure à celle d'un secteur opérationnel.

◦ Test de dépréciation

Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet de tests de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour la clôture annuelle.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant pouvant être obtenu de la vente d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, l'actif ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Immobilisations incorporelles

◦ Relations clientèle

Conformément à la norme IFRS 3, l'acquisition par la Société de Primerdesign et de l'activité Maladies infectieuses Omega a donné lieu à la comptabilisation de la valeur de la clientèle acquise dans l'état de la situation financière. La valeur de ces actifs a été déterminée par l'actualisation de l'excédent de marge généré par la clientèle après la rémunération des actifs contributifs.

Les relations clientèle seront amorties linéairement sur neuf ans.

◦ Marque

Le prix d'acquisition de Primerdesign par la Société a également été « affecté » en partie à la marque Primerdesign. La valeur de cet actif a été déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir d'informations comparables disponibles.

Le prix d'acquisition de l'activité Maladies infectieuses Omega par la Société a donné lieu à la comptabilisation d'un certain nombre de marques. La valeur de cet actif a été déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir d'informations comparables disponibles.

Les deux marques sont amorties linéairement sur neuf ans.

◦ Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent également des licences comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties sur des durées d'utilité de 7 à 20 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (correspondant au prix d'achat auxquels s'ajoutent les frais accessoires et frais d'acquisition).

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimatives suivantes :

- Améliorations locatives : Linéaire – 2 à 15 ans
- Marque : Linéaire – 9 ans

- Clientèle : Linéaire – 9 ans
- Matériel et outillage industriels : Linéaire – 3 à 6 ans
- Installations générales, aménagements : Linéaire – 3 à 5 ans
- Matériel de transport : Linéaire – 5 ans
- Matériel de bureau : Linéaire – 3 ans
- Matériel informatique : Linéaire – 2 à 3 ans

Tous les bâtiments, équipements ou autres contrats de location qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur du 1er janvier 2019 et qui ont été capitalisés en tant que droits d'utilisation seront amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location, comme l'exige la norme IFRS 16.

L'amortissement des immobilisations débute lorsque celles-ci sont prêtes à être utilisées et il cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de l'IFRS 5.

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont réexaminés à chaque clôture et sont, le cas échéant, révisés de manière prospective.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsque d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- une diminution de la valeur de marché de l'actif (dans une plus large mesure que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- des changements majeurs, ayant un effet négatif sur l'entité, ont eu lieu au cours de la période ou sont attendus dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché sur la Société exerce ses activités ou auquel l'actif est dévolu ; et
- les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- des performances de l'actif inférieures aux prévisions ; et
- une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif sur sa durée probable d'utilisation.

Pour les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, leur valeur recouvrable est déterminée par celle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient et qui est le plus petit groupe homogène d'actifs identifiables générant des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Contrats de location – Après adoption de IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location » a été publiée en janvier 2016 et est en vigueur pour les états financiers d'une entité pour les périodes annuelles de reporting commençant le ou après le 1er janvier 2019. La norme énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des contrats de location. Elle introduit des changements importants dans la comptabilité des preneurs : elle supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement prévue par l'IAS 17 et exige que le preneur comptabilise à l'actif un droit d'utilisation et au passif une dette de location au début du contrat de location pour tous les contrats de location, sauf pour les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur.

- L'actif correspondant au droit d'utilisation est évalué initialement à son coût et ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur. Sa valeur sera également ajusté pour toute réévaluation de la dette au titre de la location.
- Le passif au titre de la location est initialement évalué à la valeur actuelle des paiements futurs au titre de la location, actualisés en utilisant le taux d'actualisation implicite du contrat de location (ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, le taux d'emprunt marginal du preneur). Par la suite, le passif au titre de la location est ajusté en fonction des intérêts et des paiements de location, ainsi que de l'impact des modifications du contrat de location, entre autres.

Les dispositions transitoires d'IFRS 16 permettent aux preneurs d'utiliser soit une approche rétrospective complète, soit une approche rétrospective simplifiée pour les contrats de location existant à la date de la première application de la norme, avec la possibilité d'utiliser certains allègements transitoires.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme en utilisant l'approche rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019, en utilisant certains des recours pratiques prévus dans la norme, et l'effet

cumulé de l'application initiale sera comptabilisé dans la situation nette au 1er janvier 2019. Le Groupe a comptabilisé les actifs de droit d'utilisation et les passifs de location dans l'état consolidé de la situation financière, initialement évalués à la valeur actuelle des futurs paiements de location, l'actif de droit d'utilisation étant ajusté du montant de tout paiement de location payé d'avance ou provisionné. Les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne sont pas retraités pour refléter l'adoption de la norme IFRS 16, mais continuent plutôt à correspondre aux méthodes comptables du preneur conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Le Groupe a choisi d'appliquer les modalités pratiques suivantes, autorisées pour les entités qui adoptent la norme IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée :

- Réexamen des contrats - Le Groupe a fait usage de la possibilité de ne pas réexaminer si un contrat est ou contient un bail. En conséquence, la définition d'un contrat de location selon l'IAS 17 et l'IFRIC 4 continuera à être appliquée aux contrats de location conclus ou modifiés avant le 1er janvier 2019.
- Taux d'actualisation - Au lieu d'exiger que le preneur détermine le taux d'emprunt marginal pour chaque contrat de location, la norme IFRS 16 permet au preneur d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques raisonnablement similaires (tels que des contrats de location avec une durée résiduelle similaire pour une catégorie similaire d'actifs sous-jacents dans un environnement économique similaire).
- Coûts directs initiaux - En pratique, l'IFRS 16 permet au preneur d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif lors de la transition.
- Utilisation du recul pour la durée du contrat de location - Le preneur est tenu de déterminer la durée du contrat de location à la date de la première application, ce qui inclut les options d'achat et de renouvellement et les options de résiliation dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient exercées. Pour faciliter la reconstitution de l'évaluation initiale de la durée du contrat de location par le preneur et des changements ultérieurs, la norme IFRS 16 permet au preneur d'utiliser le recul pour déterminer quelles options de renouvellement et de résiliation inclure ou exclure.
- Détermination du caractère déficitaire du contrat de location - Comme les autres actifs non financiers, les droits d'utilisation des actifs sont soumis à un test de dépréciation en vertu de la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs et le preneur est tenu d'effectuer un test de dépréciation pour chacun de ses droits à la date de première application initiale. L'IFRS 16 permet au preneur d'utiliser son évaluation de contrat déficitaire selon l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » immédiatement avant la transition au lieu d'effectuer un test de dépréciation selon IAS 36. Le droit d'utilisation est alors réduit de toute provision existante pour les contrats de location onéreux déficitaires - il n'y avait pas de contrats déficitaires au sein du Groupe au 1er janvier 2019.
- Contrats de location à court terme - Pour les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à un an à la date de première application de la norme, le preneur peut choisir de ne pas appliquer IFRS 16 et de comptabiliser les paiements de location en charges plutôt que de comptabiliser un actif de droit d'utilisation et une dette de location. Lorsqu'il utilise cette possibilité d'exemption pour les contrats de location à court terme, le preneur doit indiquer le montant des paiements de location passés en charges suite à l'utilisation de cette option.

Contrats de location – Avant adoption de IFRS 16

Les contrats de location, où le groupe NOVACYT est preneur, sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location financement.

◦ **Contrats de location financement**

Un contrat de location financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

Le groupe n'a pas mis en place de tels contrats.

◦ **Contrats de location simple**

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur. Les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location, même si les paiements ne sont pas effectués avec la même régularité.

Le contrat de location des bureaux de la Société à Vélizy peut être considéré comme un contrat de location simple.

Une provision pour remise en état des bureaux loués a été constituée afin de faire face aux obligations contractuelles découlant de contrats de location.

Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur la plus faible entre leur coût d'acquisition et leur valeur recouvrable. Le coût d'acquisition des stocks comprend les matières et fournitures et, le cas échéant, les frais de personnel encourus pour amener les stocks dans leur état actuel. Il est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur recouvrable représente le prix de vente estimé, diminué de tous frais de marketing, de vente et de distribution.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constatée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées lors du transfert de propriété correspondant généralement à la livraison pour les ventes de biens et à la réalisation de la prestation pour les activités de services.

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision. Les provisions pour

dépréciation sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation, qui se définit comme la valeur actuelle des sommes estimées recouvrables.

Les créances clients n'ont pas fait l'objet de calculs d'actualisation, car l'effet serait non significatif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des fonds de caisses, des comptes bancaires courants, ainsi que des valeurs mobilières de placement (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières, « OPCVM », titres de créances négociables, etc.) qui peuvent être liquidés ou vendus à très court terme (en général moins de 3 mois après la date d'acquisition) et dont le risque de changement de valeur est négligeable. Tous ces éléments sont évalués à leur juste valeur, les éventuels ajustements étant comptabilisés dans les gains ou pertes.

Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. En application de ce principe, les frais de montage éventuels sont portés dans la rubrique de l'état de la situation financière correspondant à ces emprunts et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts.

- Instruments financiers composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et un dérivé évalué à la juste valeur. C'est notamment le cas des Obligations Convertibles en Actions avec Bons de Souscription d'Actions (« OCABSA »). Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées et présentées séparément en fonction de leur contenu, selon la définition fournie dans l'IAS 32, « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation ». Le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, une fois la composante dérivé incorporé séparée.

- Contrepartie conditionnelle de Primerdesign

La Société a négocié une contrepartie conditionnelle pour l'acquisition des titres de Primerdesign avec les anciens actionnaires de cette dernière, sous réserve de la réalisation d'un objectif de chiffre d'affaires. Le paiement final a eu lieu en novembre 2019.

Conformément à l'IAS 39, le passif financier a été réévalué à sa juste valeur au 31 décembre 2018 pour tenir compte de l'évolution du cours de change de la livre sterling d'une part et de l'actualisation de la dette d'autre part.

- Contrepartie conditionnelle d'Omega ID

En vertu des conditions de l'accord d'achat d'actifs, les compléments de prix, à régler entièrement en numéraire, se décomposaient comme :

- i. 175 000 GBP payés au bout de douze mois à l'achèvement du transfert de technologie et de services – cette composante a été payée en totalité en 2019 ;

- ii. 200 000 GBP payés à l'obtention de l'accréditation d'Axminster, l'usine de production britannique, selon certaines normes (réalisation attendue dans les 12 mois suivant la date d'acquisition). Ce complément de prix ne sera pas versé, la condition n'étant pas remplie.

- **Dettes fournisseurs**

Les dettes fournisseurs sont des obligations de fournir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière lorsque le Groupe participe à une transaction qui génère des dettes de cette nature. Les dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs sont portés dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur lors de leur première comptabilisation, sauf si leur règlement intervient plus de 12 mois après leur comptabilisation. Dans ce cas, elles sont estimées par la méthode du coût amorti. La méthode du taux d'intérêt effectif entraînera la comptabilisation d'une charge financière dans le compte de résultat. Les dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs sortent de l'état de la situation financière lorsque l'obligation correspondante est éteinte.

Les dettes fournisseurs n'ont pas fait l'objet de calculs d'actualisation, car l'effet ne serait pas significatif.

Provisions

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation en cours à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il y aura une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce dernier. Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources futures nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Elles sont constituées pour remettre en état des locaux loués, résoudre des litiges de relations du travail et instaurer un plan d'intéressement à long terme.

Plan d'intéressement à long terme

Novacyt a permis à certains employés d'acheter des actions dans le cadre d'un plan d'intéressement à long terme adopté le 1^{er} novembre 2017. Le prix appliqué est fixé au prix de l'action à la date d'attribution et les options seront réglées en espèces. Les options seront acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution. Les frais de paiement sont calculés en vertu de l'IFRS 2 « Rémunération en actions ». La charge comptable est répartie sur la période d'acquisition pour refléter les services reçus et une dette est comptabilisée dans l'état de la situation financière.

Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congrés maladie) et d'avantages postérieurs à l'emploi via des cotisations et des prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite, etc.).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période au titre de laquelle ils sont dus.

Les avantages postérieurs à l'emploi se rapportent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et ne concernent que les salariés de la Société. S'agissant de prestations définies, elles font l'objet d'une provision calculée par un actuair, dont les paramètres sont les suivants :

- départ à la retraite à 64 ans pour les cadres ;
- départ à la retraite à 62 ans pour les non-cadres ;
- augmentation de salaires de 3 % par an, soit le taux d'inflation à long terme majoré de 1 % ;
- taux d'actualisation de 1,4 % en 2017 et de 1,6 % en 2018 alignés sur le taux moyen d'émission d'obligations du secteur privé en euros (grande qualité) pour des durations équivalentes à celles des engagements concernés ;
- turnover basé sur l'expérience réelle du Groupe : projection de 0,5 démission sur les 12 prochains mois ;
- taux de survie calculé à partir des tables INSEE TV 2012-2014 ; et
- taux de charges sociales moyen de 41,51 % en 2018.

Les droits en mois de salaires découlent de l'application des accords nationaux et de la convention « Pharmacie, parapharmacie produits vétérinaires : fabrication & commerce ». Ces indemnités de départ sont comptabilisées comme des charges quand elles sont dues. La provision constituée en prévision de cette charge est reprise dans le même exercice.

Après l'annonce de la cession de l'activité NOVAprep, la provision pour les engagements de retraite a été transférée vers la ligne « Dettes dues à l'abandon d'activités » au 31 décembre 2018. Le Groupe ne comptabilise plus de provision pour avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2019, suite à la cession de l'activité NOVAprep et au départ des salariés.

Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Les activités abandonnées et actifs destinés à être cédés sont retraités conformément à la norme IFRS 5.

Le 11 décembre 2018, Novacyt a annoncé son intention de céder l'activité NOVAprep et donc de présenter ses résultats financiers en conformité avec la norme IFRS 5 sur les activités abandonnées. En conséquence, tous les produits et charges générés par cette activité sont présentés sur une seule ligne, sous le résultat net.

La norme IFRS 5 exige la présentation suivante d'activités abandonnées :

Dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global : un seul montant se composant comme suit:

- le bénéfice ou la perte après impôt de l'activité abandonnée,
- le bénéfice ou la perte après impôt comptabilisé(e) dans l'évaluation de la juste valeur moins les frais de vente, et
- le bénéfice ou la perte après impôt comptabilisé(e) dans la cession d'actifs ou du groupe destiné à la cession composant l'activité abandonnée.

L'analyse du montant total est présentée dans les notes.

Ce retraitement qui concerne uniquement l'activité NOVAprep porte sur les deux exercices afin de permettre la comparabilité.

Dans l'état des flux de trésorerie : le flux de trésorerie net attribuable aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées est présenté séparément.

Dans l'état de la situation financière : les actifs et passifs du groupe destiné à la cession doivent être présentés séparément des autres actifs. Il en va de même des dettes d'un groupe destiné à la cession et classé comme destiné à la vente.

Cette présentation a été adoptée pour les comptes de 2018 pour refléter l'intention du groupe de céder l'activité NOVAprep (détenue par la société Novacyt S.A.) et l'activité Cambridge Clinical Lab (détenue par la société Lab21 Ltd.). Ce reclassement a été opéré dans les comptes 2018 et se poursuit dans les comptes 2019 suite à la cession de l'activité Lab21 le 18 juillet 2019 et à la cession de l'activité NOVAprep le 24 décembre 2019.

Chiffre d'affaires consolidé

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » pose les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires, uniquement lorsque les obligations de performance sont satisfaites et que le contrôle des biens ou services correspondants est transféré. Elle traite d'éléments tels que la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats avec les clients. La norme IFRS 15 remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et les règles associées. La norme IFRS 15 prévoit une approche en cinq étapes du calendrier de comptabilisation des produits des activités ordinaires et s'applique à tous les contrats avec les clients, à l'exception de ceux qui entrent dans le champ d'application d'autres normes.

- Etape 1 : Identifier le(s) contrat(s) avec un client
- Etape 2 : Identifier les obligations de performance dans le contrat
- Etape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Etape 4 : Affecter le prix de la transaction aux obligations de performance du contrat
- Etape 5 : Comptabiliser le produit des activités ordinaires lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité satisfait à une obligation de performance. Le Groupe satisfait à ses obligations de performance principalement à un moment donné et les montants des produits comptabilisés relatifs aux obligations de performance satisfaites dans le temps ne sont pas significatifs. Par conséquent, la comptabilisation des produits selon l'IFRS 15 ne représente pas un changement substantiel pour la comptabilisation des produits des ventes aux clients.

Les processus de comptabilisation des produits du groupe sont généralement simples : la reconnaissance des revenus intervient au moment de la vente et le jugement nécessaire pour déterminer le moment du transfert de contrôle est peu significatif. En effet, le groupe satisfait principalement à ses obligations de performance à un moment donné et que les montants des produits comptabilisés relatifs aux obligations de performance satisfaites au fil du temps ne sont pas significatifs.

- **L'entité de NOVAprep**

Tous les produits générés par l'entité NOVAprep ont été reclassés sur la ligne « Perte des activités abandonnées ». NOVAprep ne contribue par conséquent plus aux produits consolidés du Groupe.

- **Activité de Lab21 et de ses filiales**

Lab21 fournissait des services de diagnostic en laboratoire. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le service est fourni (diagnostic effectué). L'activité a été cédée le 8 juillet 2019.

Les filiales de Lab21 fabriquent et vendent des réactifs et kits pour analyses bactériennes et sanguines.

Le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison des produits vendus et, le cas échéant, après acceptation formelle du client.

- **Activité de Primerdesign**

Primerdesign conçoit, fabrique et distribue des kits de dépistage de certaines pathologies chez l'homme, l'animal et des produits alimentaires. Ces kits sont destinés à un usage en laboratoire et s'appuient sur la technologie de « réaction en chaîne de la polymérase ». Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque les kits de dépistage sont vendus. La société comptabilise la vente du produit à la livraison.

Imposition

Les charges fiscales représentent la somme des impôts actuellement payables et des impôts différés.

Impôts courants

L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du résultat net tel qu'il figure dans le compte de résultat, dans la mesure où il exclut des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles sur d'autres exercices, et il exclut également des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé par application des taux d'imposition qui sont en vigueur ou quasiment adoptés à la clôture de l'exercice.

Impôts différés

L'impôt différé est calculé sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans l'état de la situation financière et leurs bases fiscales, et est comptabilisé selon une approche bilancielle avec application du report variable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés sur les reports de taxation temporels, et les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où la société dispose d'un bénéfice imposable sur lequel imputer les reports de déduction temporels. Ces actifs et passifs ne sont pas reconnus si la différence temporelle résulte de la comptabilisation du goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une opération n'affectant ni le résultat imposable ni le résultat comptable.

Le passif d'impôt différé est comptabilisé pour tous les reports de taxation temporaires liés à des participations dans des filiales, sociétés associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe est capable de contrôler le renversement de la différence temporelle et s'il est probable que l'écart temporel ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôts différés résultant de reports de déductions associés à de tels investissements et intérêts, sont constatés uniquement dans la mesure où la société dispose de bénéfices imposables suffisants sur lesquels imputer les bénéfices des écarts temporels et que ces écarts temporels devraient s'inverser dans un avenir prévisible.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est révisée à chaque clôture d'exercice et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre de bénéficier de l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à la période de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, sur la base des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur ou quasiment adoptés à la date de clôture de l'exercice. L'impôt différé constitue un produit ou une charge du compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments comptabilisés parmi les éléments du résultat global, auquel cas l'impôt différé est également compris dans le résultat global.

La valorisation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs ou passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsque le Groupe est en droit de compenser les passifs et actifs d'impôt courants, que les actifs et passifs d'impôt différés se rapportent à des impôts sur le résultat relevant de la même juridiction fiscale, et que le Groupe entend régler ses actifs et passifs d'impôt courants sur une base nette.

Impôts courants et différés pour l'exercice

L'impôt courant et l'impôt différé sont comptabilisés en bénéfices ou pertes, sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments du poste autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt courant et l'impôt différé sont également constatés au poste autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres respectivement. Lorsque l'impôt courant ou l'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est inclus dans la constatation du regroupement d'entreprises.

Impôt courant et différé

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les décalages temporels liés aux amortissements accélérés. Il ne concerne que la société Primer Design.

Subventions gouvernementales

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France, ce qui est le cas de la société NOVACYT. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est remboursable à la société. L'octroi du crédit d'impôt est indépendant de la situation fiscale du Groupe. Aussi, il a été décidé de le traiter comme une subvention. Il apparaît sur une ligne dédiée aux subventions dans le compte de résultat. En raison de l'accent mis sur la vente de l'activité NOVAprep, Novacyt SA n'a pas demandé de crédit d'impôt recherche en 2019.

Les sociétés Novacyt UK Holdings et Primerdesign bénéficient également de crédits d'impôt relatifs à leurs activités de recherche. Ces crédits d'impôt sont calculés par année calendaire et sont déduits des impôts dus par les sociétés au titre de l'année pendant laquelle les frais de recherche ont été encourus. Quand les crédits d'impôt ne peuvent être déduits de la charge d'impôt et sont remboursés aux sociétés, ils sont assimilés à des subventions dans le compte de résultat.

En France, la loi de Finances 2012 rectificative a instauré un nouveau crédit d'impôt à compter du 1er janvier 2013 : le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Son calcul est basé sur une partie des rémunérations versées aux salariés des entreprises françaises. Ce crédit d'impôt est payé par l'Etat, quelle que soit la situation de l'entité au regard de l'impôt sur les sociétés. Il a été décidé de classer ce produit en diminution des charges de personnel. Ce crédit d'impôt n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2019.

Perte par action

Le groupe présente un résultat par action ordinaire et un résultat dilué par action ordinaire. Le résultat par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Celles-ci comprennent notamment les options, lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires excède leur prix d'exercice et qu'elles ont un effet dilutif sur le résultat par action.

Éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels sont les charges ou produits qui contribuent à la formation du résultat opérationnel, et, selon le Conseil d'Administration, doivent être présentés distinctement en raison de leur importance ou de leur fréquence.

Les éléments exceptionnels se rapportent à la cession de l'activité NOVAprep et des titres Lab21 Limited, présentés dans la note 12. Ils comprennent également des frais liés à l'acquisition de l'activité Maladies Infectieuses de Omega et à d'autres revenus et dépenses de restructuration ou ponctuels comme indiqué à la note 12.

Perte des activités abandonnées

Le 11 décembre 2018, Novacyt a annoncé son intention de vendre l'entité NOVAprep et présente donc ses résultats financiers conformément à la règle comptable IFRS 5 sur l'abandon d'activités. Ainsi, tous les revenus et charges générés par cette activité sont donc déclarés sur une seule ligne en dessous du résultat net. L'activité a été cédée le 24 décembre 2019.

4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer un jugement sur l'application des méthodes comptables, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes, établies sur la base de l'hypothèse de continuité d'exploitation, sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont

réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations sont énumérées ci-après. Seule l'évaluation des goodwill (§ 16), l'estimation des durées d'utilité des actifs incorporels (§ 17), l'estimation de la juste valeur des actifs et passifs dans les regroupements d'entreprises, la comptabilisation des impôts différés (§ 21), la valeur des créances clients ou des autres créances (§ 23) et le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (§ 28) sont considérées comme susceptibles de générer des ajustements significatifs sur les comptes. Les autres sources d'estimation sont sans impact matériel.

- **Évaluation du goodwill**

Les goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les valeurs recouvrables de ces actifs sont déterminées essentiellement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie.

Le montant total des flux de trésorerie attendus traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus par l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les hypothèses utilisées et les estimations induites portent sur des périodes de temps parfois très longues, et tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles afférentes à chaque UGT.

Ces estimations sont principalement soumises aux hypothèses de volumes, de prix de vente et de coûts de production associés, et des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés. Elles sont également soumises au taux d'actualisation retenu pour chaque UGT.

Des tests de dépréciation des goodwill sont conduits lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur et leurs valeurs sont revues à chaque date de clôture, ou plus fréquemment quand des événements internes ou externes le justifient.

La valeur brute des goodwill et les provisions pour dépréciation correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Goodwill Lab21 Products	17 709	17 709
Dépréciation cumulée du goodwill	- 9 101	- 9 101
Valeur nette	8 608	8 608
Goodwill Primerdesign	7 210	7 210
Dépréciation cumulée du goodwill	-	-
Valeur nette	7 210	7 210
Goodwill Omega ID	100	316
Dépréciation cumulée du goodwill	-	-
Valeur nette	100	316
Total goodwill	15 918	16 134

La diminution du goodwill lié à l'activité Omega Maladies Infectieuses résulte de l'ajustement du prix d'acquisition en juin 2019. L'un des deux compléments de prix variables, d'un montant de 200 000 £, ne sera pas payé car les conditions contractuelles de son paiement n'ont pas été et ne seront pas remplies.

- **Valorisation et durée d'utilité des actifs incorporels**

Les durées d'utilité des autres actifs incorporels (hors goodwill) sont déterminées, et constituent leur base d'amortissement. Elles sont revues à chaque clôture. Les actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les principaux actifs incorporels nécessitant d'effectuer des estimations et des hypothèses sont les marques Primerdesign et Omega et la relation clientèle relatives à ces deux sociétés.

La valeur des actifs incorporels est testée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur et leurs valeurs sont revues à chaque date de clôture, ou plus fréquemment quand des événements internes ou externes le justifient.

- **Marque**

La valeur de cet actif a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir des informations comparables disponibles.

Cet actif est amorti de façon linéaire sur une durée de 9 ans, estimée comme sa durée d'utilité. Il fait également l'objet de test de valeur. Sa valeur recouvrable est déterminée sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie. Le montant des flux de trésorerie attendus traduit la

meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus par l'exploitation de la marque.

Les hypothèses utilisées et les estimations sont soumises aux hypothèses de taux d'actualisation, de pourcentage de chiffre d'affaires et de durée d'utilité.

La valeur nette comptable des marques au 31 décembre 2019 est de 611 000 € (700 000 € au 31 décembre 2018), y compris la nouvelle marque de la société Omega acquise en 2018 pour 246 000 €. La charge d'amortissement pour la période s'est élevée à 102 000 € (87 000 € pour l'exercice 2018) et l'amortissement cumulé est de 308 000 € (205 000 € au 31 décembre 2018).

- **Relations clientèle**

La valeur de cet actif a été déterminée par actualisation de l'excédent de marge généré par la clientèle après rémunérations des actifs contributifs.

Cet actif est amorti de façon linéaire sur une durée de 9 ans, estimée comme sa durée d'utilité. Il fait également l'objet de test de valeur. Sa valeur recouvrable est déterminée sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie pendant une période de temps estimée. Le montant des flux de trésorerie attendus traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus par la relation clientèle.

Les hypothèses utilisées et les estimations sont soumises aux hypothèses de taux d'actualisation, d'excédent de marge généré par la clientèle après rémunération des actifs contributifs et de durée d'utilité.

La valeur nette comptable des relations clientèle au 31 décembre 2019 est de 3 330 000 € (3 823 000 € au 31 décembre 2018), y compris la nouvelle relation clientèle de la société Omega, acquise en 2018 pour 1 291 000 €. La charge d'amortissement pour la période s'est élevée à 557 000 € (481 000 € pour l'exercice 2018) et l'amortissement cumulé est de 1 709 000 € (1 144 000 € au 31 décembre 2018).

- **Regroupements d'entreprises**

Dans le cadre de l'acquisition de l'activité Maladies Infectieuses de Omega, les actifs et passifs acquis, dont les immobilisations incorporelles, ont été reconnus à leur juste valeur conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». La détermination des justes valeurs des actifs et passifs acquis est fondée, dans une grande mesure, sur le jugement de la direction.

- **Impôts différés**

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et décomptabilisés s'il est peu probable que les différences temporaires déductibles pourront être utilisées pour compenser des bénéfices imposables.

Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Sur la base de l'analyse réalisée, estimant que les actifs d'impôts ne pourraient être consommés dans un délai raisonnable, le Groupe a décidé de ne pas reconnaître ces actifs.

- **Clients et autres débiteurs**

Une estimation des risques sur encaissements basée notamment sur des renseignements commerciaux, sur les tendances économiques du moment et sur la solvabilité de chaque client est mise en œuvre afin de déterminer, client par client, une éventuelle dépréciation.

- **Provisions**

La valeur comptable des provisions au 31 décembre 2018 et 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Remise en état des locaux	226	148
Plan d'intéressement à long terme	14	20
Provisions pour litiges	50	100
	290	268

- **Remise en état des locaux**

Le montant des provisions est déterminé au plus juste par la Direction sur la base des informations disponibles, de l'expérience acquise et, dans certains cas, d'estimations d'experts.

Lors du dénouement de ces obligations, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés pourra différer sensiblement des montants initialement provisionnés et régulièrement revus et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'existe aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus, pris dans leur ensemble, ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

- **Litiges**

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures réglementaires, judiciaires ou arbitrales susceptibles, au regard des incertitudes éventuelles, d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

La Direction du Groupe procède au recensement des procédures en cours, revoit régulièrement leur évolution et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la Direction du caractère non

favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

5. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Le tableau ci-dessous présente les produits des activités ordinaires :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Production vendue de biens	12 310	12 537
Production vendue de services	355	754
Ventes de marchandises	44	77
Autres refacturations avec marge	372	354
	13 081	13 721

Une partie du chiffre d'affaires est généré en devises étrangères (en particulier en livres sterling). Le groupe ne s'est pas couvert contre le risque de change associé.

L'analyse du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et par zone géographique est présentée dans la note 6.

6. SECTEURS OPERATIONNELS

Information sectorielle

En application de la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le directeur général du groupe et les dirigeants des différentes entités en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Groupe a retenu trois secteurs opérationnels, chacun correspondant à un suivi distinct des performances et des ressources :

o **Entreprise et Cytologie**

Ce secteur représentait antérieurement les coûts centraux de NOVAprep et du Groupe français. Après la vente de NOVAprep, ce secteur présente maintenant les coûts centraux du Groupe français et les

résultats de Novacyt UK Holdings. Les résultats de NOVAprep sont regroupés sur une seule ligne – « Perte des activités abandonnées ».

◦ **Entreprise et Diagnostics**

Ce secteur correspond aux activités de diagnostic en laboratoire et de fabrication et distribution de réactifs et kits pour analyses bactériennes et sanguines. Il correspond à l'activité de la société Lab21 et de ses filiales. Ce segment inclut aussi des coûts centraux britanniques.

◦ **Dépistage moléculaire**

Ce secteur correspond à la société Primer Design récemment acquise, qui conçoit, fabrique et distribue des kits de dépistage de certaines pathologies chez l'homme, l'animal et les produits alimentaires. Ces kits sont destinés à un usage en laboratoire et s'appuie sur la technologie de « réaction en chaîne de la polymérase ».

Identification du responsable des secteurs opérationnels (Chief operating decision maker)

Le responsable des secteurs opérationnels est le Président Directeur Général (CEO).

Dépendance à quelques clients importants

Le Groupe ne dépend pas d'un client particulier, aucun client ne générant des ventes représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires.

Répartition du chiffre d'affaires par secteur opérationnel et zone géographique

◦ Au 31 décembre 2019

Montants en k€	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Zone géographique				
Afrique	-	639	356	995
Europe	-	2 809	2 676	5 485
Asie-Pacifique	-	1 744	812	2 556
Amérique	-	738	1 934	2 672
Moyen-Orient	-	845	528	1 373
Chiffre d'affaires	-	6 775	6 306	13 081

◦ Au 31 décembre 2018

Montants en k€	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Zone géographique				
Afrique	-	715	285	1 000
Europe	-	3 304	2 811	6 115
Asie-Pacifique	-	1 738	1 282	3 020
Amérique	-	795	1 578	2 373
Moyen-Orient	-	951	262	1 213
Chiffre d'affaires	-	7 503	6 218	13 721

Répartition du résultat par segment d'exploitation

。 Exercice clos au 31 décembre 2019

Montants en k€	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Chiffre d'affaires	-	6 774	6 307	13 081
Coût des ventes	-	-3 787	-922	-4 709
Commercialisation et marketing	-	-1 256	-1 444	-2 700
Recherche et développement	-	-38	-413	-451
Frais généraux et administratifs	-1 159	-2 514	-2 793	-6 466
Subventions gouvernementales	-	3	-	3
Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels	-1 159	-818	735	-1 242
Autres produits opérationnels	127	-	-	127
Autres charges opérationnelles	-391	-208	-62	-661
Résultat opérationnel	-1 423	-1 026	673	-1 776
Produits financiers	180	80	-	260
Charges financières	-2 097	-146	-151	-2 394
Résultat avant impôt	-3 340	-1 092	522	-3 910
Impôt (charge) / produit	-	-	8	8
Perte des activités abandonnées	-2 656	-	-	-2 656
Résultat après impôt	-5 996	-1 092	530	-6 558
Attribuable aux actionnaires de la société	-5 996	-1 092	530	-6 558
Attribuable à des intérêts minoritaires	-	-	-	-

◦ Exercice clos au 31 décembre 2018

Montants en k€	Corporate & Cytologie	Corporate & Diagnostic	Dépistage moléculaire	Total
Chiffre d'affaires	-	7 503	6 219	13 721
Coût des ventes	-	-4 147	-969	-5 116
Frais de commercialisation et de marketing	-	-1 152	-1 302	-2 454
Recherche et développement	-	-162	-244	-406
Frais généraux et administratifs	-959	-2 635	-2 525	-6 119
Subventions gouvernementales	-	75	-125	-51
Résultat opérationnel avant éléments exceptionnels	-959	-519	1 054	-425
Autres produits opérationnels	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles	-526	-337	-97	-960
Résultat opérationnel	-1 486	-856	957	-1 385
Produits financiers	290	-144	79	225
Charges financières	-736	-180	-4	-919
Résultat avant impôt	-1 931	-1 181	1 032	-2 080
Impôt (charge)/produit	-	-	-32	-32
Perte des activités abandonnées	-2 626	-	-	-2 626
Résultat après impôt	-4 557	-1 181	1 001	-4 738
Attribuable aux actionnaires de la société	-4 557	-1 181	1 001	-4 738
Attribuable à des intérêts minoritaires	-	-	-	-

Le résultat consolidé présente les impacts de l'application de la norme IFRS 5 relative aux activités abandonnées, en reclassant le résultat de l'activité NOVAprep sur une seule ligne « Perte des activités abandonnées ».

Les actifs et passifs ne sont pas reportés au responsable des secteurs opérationnels sur une base sectorielle et ne sont donc pas présentés dans ce document.

7. COUT DES VENTES

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Achats et variations des stocks de matières premières et autres approvisionnements	2 789	3 804
Achats et variations des stocks de marchandises	- 25	64
Production stockée	308	- 628
Variation des provisions sur stocks de matières et de marchandises	-	- 2
Achats non stockés de matières et fournitures	37	68
Transports sur achats	83	177
Coût de la main-d'œuvre directe de production	1 469	1 584
Autres charges	48	50
Total	4 709	5 116

8. FRAIS DE VENTE, MARKETING ET DISTRIBUTION

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3	25
Charges de publicité	183	252
Transports sur ventes	381	344
Rémunération du personnel et charges sociales	1 802	1 470
Frais de déplacement et de divertissement	253	218
Autres frais de commercialisation et de marketing	78	146
Total	2 700	2 454

9. CHARGES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Rémunération du personnel et charges sociales	376	328
Autres charges	75	78
Total	451	406

10. FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Achats non stockés de matières premières et fournitures	338	243
Sous-traitance	39	49
Loyer et charges locatives	181	418
Entretien et réparations	121	136
Primes d'assurance	114	110
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	863	875
Frais de déplacement et mission	144	145
Services bancaires	79	66
Rémunération du personnel et cotisations sociales	2 522	2 520
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	1 880	1 030
Autres frais généraux et administratifs	184	527
	6 466	6 119

11.SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France, ce qui était le cas de la société Novacyt en 2018. Les autres sociétés du Groupe situées principalement au Royaume-Uni bénéficient d'un dispositif similaire. Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est remboursable à la société. L'octroi du crédit d'impôt est indépendant de la situation fiscale du Groupe.

Ce crédit d'impôt est considéré comme une subvention d'exploitation et plus exactement comme une subvention gouvernementale.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Subventions gouvernementales	3	- 51
	3	- 51

12.AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Litiges avec les salariés	90	
Autres produits opérationnels	37	-
Autres produits opérationnels	127	-
Provision pour des litiges avec le personnel	-17	-46
Frais de restructuration	-189	-183
Frais de vente d'activités	-53	
Frais liés à des ventes d'activités	-289	-104
Frais liés à des acquisitions	-	-379
Honoraires IPO	-	-87
Autres charges	-113	-161
Autres charges opérationnelles	-661	-960

Les autres produits opérationnels concernent principalement le règlement d'un litige avec un tiers.

Les frais liés aux ventes d'activités sont liés à la cession de l'activité NOVAprep en France et à la cession de Lab21 Ltd au Royaume-Uni.

Les frais de restructuration de 189 000 € en 2019 comprennent des coûts engendrés par la clôture du site de Axminster, et également d'autres frais de restructuration dont des coûts de licenciement.

Les frais liés aux acquisitions sont liés à l'achat de l'activité Maladies Infectieuses de Omega en juin 2018. L'acquisition a été traitée comme un rapprochement d'entreprises au sens des normes IFRS. Aussi, les frais correspondants d'un total de 201 000 € ont été comptabilisés en charges.

Les dépenses de préparation à l'IPO d'un montant de 87 000 € en 2018 se rapportent aux honoraires engagés dans le cadre de la préparation pour la cotation de Novacyt sur AIM fin 2017.

13. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Gains de change	228	102
Variation de la juste valeur des options	31	122
Autres produits financiers	1	-
Produits financiers	260	225
Charges d'intérêt sur emprunts	-1 059	- 682
Pertes de change	-131	- 190
Variation des justes valeurs des dérivés	-780	-
Actualisation des compléments de prix à long terme	-92	-
Autres charges financières	-332	- 47
Charges financières	-2 394	- 919

Produits financiers :

Gains de change

Les gains de change de l'exercice résultent d'opérations récurrentes et de l'impact du cours de la livre sterling sur la dette de complément de prix de Primerdesign.

Changement dans la juste valeur d'options

Le produit 2019 se rapporte à la réévaluation des bons de souscription Primerdesign de 5 000 € à 4 000 €, et des bons de souscription Negma de 236 000 € à l'émission à 206 000 € à la clôture. Le produit 2018 se rapporte à la réévaluation des bons de souscription Primerdesign de 127 000 € à 5 000 €.

Charges financières :

Intérêts sur les prêts

La charge d'intérêt résulte essentiellement des emprunts Kreos et Vatel.

Pertes de change

Les pertes de change en 2018 et 2019 étaient principalement celles enregistrées par la société britannique Lab21 Ltd avant sa vente et par la société Novacyt UK Holdings sur ses opérations. Elles résultent de la réévaluation mensuelle de la dette nette envers Novacyt dans les comptes de ces sociétés.

Changement dans la juste valeur d'options

La charge 2019 se rapporte à la réévaluation des bons de souscription Harbert European Growth Capital évalués à 780 000 €.

Autres charges financières

Les charges 2019 concernent les intérêts et les frais supplémentaires encourus pour solder entièrement les sommes dues à Negma Park Partners, Kreos et aux propriétaires initiaux de Primerdesign.

14.CHARGE / PRODUIT D'IMPOT

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Impôt sur les sociétés : Charge de l'exercice	8	- 32
Charges fiscales totales pour l'exercice/la période	8	- 32

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée avec le résultat de l'exercice comme suit :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Résultat/(perte) avant impôt	-6 559	-4 708
Impôt au taux de l'impôt français sur les sociétés (2019 : 28 %, 2018 : 28 %)	-1 837	-1 318
Impact de l'amortissement fiscal accéléré	-11	-17
Effet des charges non déductibles	656	10
Autres différences temporelles	-8	15
Pertes fiscales utilisées	-	-
Impact du groupe fiscal	113	-159
Recherche d'amélioration des dépenses fiscales	-	-120
Crédits d'impôt recherche	-110	32
Pertes non comptabilisées pour des impôts différés	1 567	1 454

Effet des différences de taux d'imposition de filiales opérant à l'étranger	-378	71
Charges fiscales totales/revenus pour l'exercice	8	-32

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de pertes fiscales reportables pour un total de 62.570 k€ (2018 : 55 591 k€) dont la période d'utilisation est illimitée. Aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en comptabilité, en raison d'une visibilité insuffisante sur la période à partir de laquelle ce déficit reportable pourra être effectivement imputé sur des bénéfices taxables.

Les principales sociétés du groupe ne paient pas d'impôt sur le résultat, mais à l'inverse bénéficient de crédits d'impôt au titre de leurs dépenses de recherche et développement.

Les charges non déductibles concernent principalement la variation de la juste valeur des warrants enregistrée dans Novacyt (276 k€) et l'amortissement des actifs incorporels acquis avec Primerdesign (135 k€).

15.RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de la période. Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation et du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments financiers dilutifs.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Perte nette attribuable aux actionnaires de la société	-6 558	- 4 738
Impact d'instruments dilutifs	-	-
Perte nette attribuable aux actionnaires de la société	-6 558	- 4 738
Nombre moyen pondéré d'actions	45 731 091	37 664 342
Impact d'instruments dilutifs	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions diluées	45 731 091	37 664 342
Perte par action (en euros)	-0,14	- 0,13
Perte diluée par action (en euros)	-0,14	- 0,13
Perte par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,08	-0,06
Perte diluée par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,08	-0,06
Perte par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,06	-0,07
Perte diluée par action résultant des activités poursuivies (en euros)	-0,06	-0,07

Conformément à la norme IAS 33, les options dont le prix d'exercice est supérieur à la valeur du titre NOVACYT n'ont pas été prises en compte pour déterminer l'effet des instruments dilutifs.

Le calcul du résultat par action ne prend pas en comptes les potentielles actions anti-dilutives, qui auraient pour effet d'augmenter le résultat par action.

Le tableau ci-dessous présente les options d'achat en circulation pendant la période qui pourraient diluer le résultat dans le futur, mais n'ont pas été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action car elles sont anti-dilutives sur les exercices présentés.

Bénéficiaire	Kreos	Primerdesign	Yorkville	Negma	Harbert	Total
Date d'émission	12 mai 2016	12 mai 2016	31 juillet 2015 au 18 juillet 2017	25 avril 2019	5 novembre 2019	
Nombre d'options	353 536	1 000 000	1 501 427	2 979 544	6 017 192	
Prix d'exercice	1,45 €	1,16 €	De 5,511 à 0,946 €	0,20 €	0,0698 €	
Date limite de validité	1er novembre 2022	12 mai 2021	3 ans après émission	25 avril 2024	5 novembre 2026	
Comptabilisation	Capitaux propres	Passif financier dérivé	Capitaux propres	Passif financier dérivé	Passif financier dérivé	
Nombre d'options au 1er janvier 2018	353 536	1 000 000	1 501 427	2 979 544	6 017 192	11 851 699
Options exercées en 2018	-	-	-	-	-	
Options annulées en 2018	-	-	-22,681	-	-	
Options en circulation au 1er janvier 2019	353 536	1 000 000	1 478 746	2 979 544	6 017 192	11 829 018
Options exercées en 2019	-	-	-	-	-	
Options annulées en 2019	-	-	-625 530	-1 300 000 (*)	-	-1 925 530
Options en circulation au 31 décembre 2019	353 536	1 000 000	853 216	1 679 544	6 017 192	9 903 488
Potentiel d'actions supplémentaires	353 536	1 000 000	853 216	1 679 544	6 017 192	9 903 488
Augmentations de capital potentielles	512 627 €	1 160 000 €	875 000 €	335 909 €	420 000 €	3 303 536 €

(*)En échange de l'annulation de 1.300.000 bons de souscription donnant accès au capital de Novacyt SA, Negma s'est vu attribuer 1.300.000 bons de souscription "fantômes" ne donnant pas accès au capital. Cet instrument donne le droit de recevoir, pour chaque bon "fictif" exercé, un montant égal au bénéfice résultant de la différence entre le prix d'exercice de 0,20 € et le cours de l'action la veille de la date d'exercice.

Cet instrument est comptabilisé comme un passif financier dérivé.

16. GOODWILL

Les goodwills correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre la juste valeur du prix d'acquisition de ses titres et le montant net des actifs acquis et passifs assumés, évalués conformément à IFRS 3.

	k€
Coût	
Au 1 janvier 2018	26 252
Comptabilisé à l'acquisition de l'activité Omega Maladies Infectieuses	322
Écarts de change	-6
Transfert vers la ligne « Activités abandonnées »	<u>-1 333</u>
Au 31 décembre 2018	25 235
Réduction du prix d'acquisition de l'activité Maladies infectieuses Omega	-228
Écarts de change	<u>12</u>
Au 31 décembre 2019	25 019
Dépréciations cumulées	
Au 1 janvier 2018	9 786
Écarts de change	-
Dépréciations de la période	-
Transfert vers la ligne « Activités abandonnées »	<u>-685</u>
Au 31 décembre 2018	9 101
Écarts de change	-
Dépréciations de la période	<u>-</u>
Au 31 décembre 2019	9 101
Valeur comptabilisée au 31 décembre 2018	16 134
Valeur comptabilisée au 31 décembre 2019	15 918

◦ Omega

Le 28 juin 2018, la société britannique Lab21 Healthcare Ltd a acquis l'activité Maladies infectieuses de la société Omega Diagnostics Ltd. L'activité Maladies infectieuses est spécialisée dans la fabrication d'une gamme de kits de diagnostic, en particulier pour les antigènes syphilitiques et fébriles, ainsi que d'une gamme de tests sérologiques au latex pour le facteur rhumatoïde, la protéine C réactive, l'antistreptolysine et le lupus érythémateux systémique.

Selon les normes IFRS, cette acquisition est considérée comme une activité. Elle comprend divers actifs, tels que le matériel, les stocks, les marques et les brevets. Elle comprend également 2 salariés, dont les contrats de travail ont été transférés à Lab21 Healthcare Ltd via le processus TUPE par lequel les salariés au Royaume-Uni sont transférés avec l'activité aux mêmes conditions de travail.

Le prix d'acquisition était de 2 175 000 GBP (2 456 000 €) ventilé de la façon suivante :

Trésorerie décaissée	2 032 000 €
Contrepartie différée pour un support et un transfert réussis à la production	198 000 €
Contrepartie différée pour l'obtention réussie d'une accréditation d'usine de catégorie 3	226 000 €
Total prix d'acquisition	2 456 000 €

Le prix d'acquisition a été ajusté en 2019 pour prendre en compte le fait que le second complément de prix de 200 000 GBP (226 000 €) ne sera pas payé puisque la condition d'accréditation de l'usine n'a pas été et ne sera pas remplie.

En conséquence, le prix d'acquisition est ajusté à 1 975 000 GBP (ou 2 230 000 €).

Les actifs acquis et les passifs repris sont ainsi détaillés :

	Allocation du prix d'acquisition	
	En £	En €
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	41 000 £	46 000 €
Stocks	463 000 £	523 000 €
Relations clientèle	1 164 000 £	1 314 000 €
Marque	222 000 £	251 000 €
Juste valeur d'actifs acquis et de passifs assumés	1 890 000 £	2 134 000 €
Goodwill (estimation initiale – EUR / GBP rate au 30 juin 2018)	285 000 £	322 000 €
Goodwill (valeur ajustée – EUR / GBP rate au 31 décembre 2019)	85 000 £	100 000 €

Les goodwills correspondent à la différence constatée, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre la juste valeur du prix d'acquisition de ses titres et le montant net des actifs acquis et passifs assumés, évalués conformément à IFRS 3. Il comprend entre autres des actifs non reconnus dans l'état de la situation financière tels que la valeur des équipes et le savoir-faire de la société acquise.

La valeur de la "relation clientèle" a été déterminée en actualisant la marge supplémentaire générée par les clients après rémunération des actifs apportés.

La valeur de la marque a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie qui pourraient être générés par l'octroi d'une licence de la marque Omega, estimés en pourcentage des revenus provenant d'informations disponibles sur des actifs comparables.

La norme IFRS 3 prévoit une période de 12 mois à compter de la prise de contrôle pour compléter l'identification et l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. Par conséquent, le montant brut de l'écart d'acquisition n'est plus sujet à ajustement.

◦ **Produits Lab 21**

Au 31 décembre 2019, le test de pertes de valeur sur cette UGT a été réalisé selon la méthode des DCF (Discounted Cash Flow) avec les principales hypothèses suivantes :

- Business Plan à 5 ans,
- Extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 1,5%,
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu sur le marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement, égal à 15%,

La mise en œuvre de cette approche a montré que la valeur d'entreprise s'élevait à 11 420 000€, ce qui est supérieur à la valeur comptable nette de cet actif. Aussi, il n'a pas été constaté aucune dépréciation au 31 décembre 2019.

Sensibilité de la valeur dérivée de la méthode des DCF aux hypothèses retenues pour l'acquisition de Lab 21

		Taux de croissance à l'infini						
		0,0 %	0,5%	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
Taux d' actualisation	11 420							
	12,5 %	13 102	13 480	13 891	14 339	14 830	15 370	15 967
	13,0 %	12 536	12 879	13 250	13 653	14 093	14 574	15 104
	13,5 %	12 013	12 324	12 660	13 024	13 420	13 851	14 324
	14,0 %	11 528	11 811	12 116	12 446	12 803	13 192	13 615
	14,5 %	11 076	11 335	11 613	11 913	12 237	12 587	12 968
	15,0 %	10 655	10 892	11 147	11 420	11 714	12 032	12 376
	15,5 %	10 262	10 480	10 713	10 962	11 230	11 519	11 831
	16,0 %	9 894	10 094	10 308	10 537	10 782	11 045	11 328
	16,5 %	9 548	9 733	9 930	10 140	10 365	10 605	10 864

Le tableau de sensibilité révèle la différence entre les montants recouvrables de la valeur d'entreprise en fonction du taux d'actualisation (WACC) et du taux de croissance à l'infini. Il ressort de cette analyse de sensibilité qu'une augmentation d'un point du WACC n'entraînerait pas la nécessité de déprécier le goodwill Lab21.

◦ **Primerdesign**

Au 31 décembre 2019, le test de pertes de valeur sur cette UGT a été réalisé selon la méthode des DCF (Discounted Cash Flow) avec les principales hypothèses suivantes :

- Business Plan à 5 ans,
- Extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 1,5%,
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu sur le marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement, égal à 19.8%,

La mise en œuvre de cette approche a montré que la valeur d'entreprise s'élevait à 19 628 000€, ce qui est supérieur à la valeur comptable nette de cet actif. Aussi, il n'a pas été constaté aucune dépréciation au 31 décembre 2019.

Sensibilité de la valeur dérivée de la méthode des DCF aux hypothèses retenues pour l'acquisition de Primerdesign :

		Taux de croissance à l'infini						
		0,0 %	0,5%	1,0 %	1,5 %	2,0 %	2,5 %	3,0 %
Taux d' actualisation	19 628							
	15,0 %	22 330	22 573	22 832	23 111	23 412	23 736	24 088
	16,0 %	21 538	21 743	21 961	22 195	22 445	22 714	23 004
	17,0 %	20 839	21 014	21 199	21 397	21 608	21 833	22 074
	18,0 %	20 219	20 369	20 527	20 696	20 875	21 065	21 268
	19,0 %	19 664	19 794	19 931	20 075	20 229	20 391	20 563
	19,8 %	19 262	19 378	19 500	19 628	19 764	19 908	20 060
	20,0 %	19 166	19 279	19 397	19 522	19 654	19 794	19 942
	21,0 %	18 716	18 815	18 918	19 027	19 141	19 262	19 389
	22,0 %	18 308	18 394	18 485	18 580	18 680	18 785	18 895

Le tableau de sensibilité révèle la différence entre les montants recouvrables de la valeur d'entreprise en fonction du taux d'actualisation (WACC) et du taux de croissance à l'infini. Il ressort de cette analyse de sensibilité qu'une augmentation d'un point du WACC n'entraînerait pas la nécessité de déprécier le goodwill Primerdesign.

17. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Montants en k€	Au 1 ^{er} janvier 2019	Achats	Ventes	Reclass.	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Au 31 décembre 2019
Coût							
Coûts de développement	441	61	-	-	-	26	528
Concessions, brevets et droits similaires	101	42	- 1 544	1 469	-	5	73
Logiciels	271	10	- 96	73	-	12	270
Marque	905	-	-	-	-	14	919
Clientèle	4 967	-	-	-	-	72	5 039
Autres immobilisations incorporelles	-	-	- 3	3	-	-	-
	6 685	113	- 1 643	1 545	-	129	6 829
Amortissements							
Coûts de développement	- 126	-	-	-	- 87	- 9	- 222
Concessions, brevets et droits similaires	- 77	-	858	- 640	- 193	- 4	- 56
Logiciels	- 189	-	91	- 73	- 41	- 8	- 220
Marques	- 205	-	-	-	- 102	- 2	- 309
Clientèle	- 1 144	-	-	-	- 557	- 8	- 1 709
Autres immobilisations incorporelles	-	-	3	- 3	-	-	-
	- 1 741	-	952	- 716	- 980	- 31	- 2 516
Valeur comptable	4 944	113	- 691	829	- 980	98	4 313

Montants en k€	Au 1 ^{er} janvier 2018	Achats	Ventes	Reclass.	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Au 31 décembre 2018
Coût							
Coûts de développement	199	139	-	111	-	-8	441
Concessions, brevets et droits similaires	1 810	82	-	- 1 789	-	-2	101
Logiciels	164	87	-44	67	-	-3	271
Marque	659	251	-	-	-	-5	905
Clientèle	3 676	1 316	-	-	-	-25	4 967
Autres immobilisations incorporelles	113	-	-	-114	-	-	-
	6 621	1 875	-44	- 1 725	-	-43	6 685
Amortissements							
Coûts de développement	- 60	-	-	-15	-54	2	-126
Concessions, brevets et droits similaires	- 785	-	-	929	-222	1	-77
Logiciels	- 137	-	41	-36	-58	2	-188
Marques	- 119	-	-	-	-87	-	-206
Clientèle	- 664	-	-	-	-481	1	-1 144
Autres immobilisations incorporelles	- 18	-	-	18	-	-	-
	- 1 783	-	41	896	-902	6	-1 741
Valeur comptable	4 838	1 875	-3	-829	-902	-37	4 944

18.IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montants en k€	Au 1 ^{er} janvier 2019	Augm.	Adoption IFRS 16	Dim.	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Reclass. & transferts	Au 31 décembre 2019
Coût								
Constructions	-	-	2 569	-	-	69	-	2 637
Installations techniques, équipements et outillage	1 109	173	60	- 1 532	-	68	1 464	1 342
Équipements de bureau	53	-	-	- 3	-	3	3	56
Matériel de transport	2	1	-	- 20	-	-	35	18
Matériel informatique	314	24	-	- 168	-	16	51	238
Autres immobilisations	1 019	26	-	- 89	-	58	66	1 080
	2 497	224	2 629	- 1 811	-	214	1 619	5 371
Amortissements cumulés								
Constructions	-	-	-	-	-266	-7	-	-273
Installations techniques, équipements et outillage	- 770	-	-	1 514	- 467	- 49	- 1 209	- 982
Équipements de bureau	- 47	-	-	2	- 3	- 3	- 2	- 53
Matériel de transport :	- 1	-	-	19	- 6	-	- 29	- 17
Matériel informatique	- 247	-	-	169	- 43	- 13	- 45	- 179
Autres immobilisations	- 241	-	-	73	- 139	- 18	- 65	- 389
	- 1 306	-	-	1 777	- 924	- 90	- 1 350	- 1 893
Valeur comptable	1 191	224	2 629	- 34	- 924	124	269	3 478

Montants en k€	Au 1 ^{er} janvier 2018	Achats	Ventes	Charge pour la période	Effet des variations de taux de change	Reclass. & transferts	Au 31 décembre 2018
Coût							
Installations techniques, équipements et outillage	2 339	290	-	-	- 17	- 1 503	1 109
Équipements de bureau	197	3	-	-	- 0	- 147	53
Matériel de transport	36	1	-	-	- 0	- 35	2
Matériel informatique	303	74	- 1	-	- 5	- 57	314
Autres immobilisations	1 030	54	- 129	-	- 16	79	1 019
Immobilisations corporelles, biens et outillages en cours	348	-	- 348	-	-	-	-
	4 254	423	- 478	-	- 39	- 1 663	2 497
Amortissements cumulés							
Installations techniques, équipements et outillage	- 1 723	-	-	- 287	12	1 228	- 770
Équipements de bureau	- 74	-	-	- 15	1	41	- 47
Matériel de transport :	- 24	-	-	- 6	-	29	- 1
Matériel informatique	- 254	-	1	- 44	4	45	- 247
Améliorations locatives	- 258	-	129	- 141	4	26	- 241
Immobilisations corporelles en cours	- 348	-	348	-	-	-	-
	- 2 681	-	478	- 493	20	1 369	- 1 306
Valeur comptable	1 573	423	-	- 493	- 18	- 293	1 191

19. ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dépôts de garantie - loyers	128	127
Contrat de liquidités	11	9
Dépôt de garantie - Distributeur en Chine	94	94
Autres	7	4
	240	234

20. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Créance à long terme résultant de la cession de l'activité NOVAprep	101	-
Créance à long terme résultant de la cession des titres de Lab21 Limited	113	-
	214	-

Lab21 Limited a été vendue en juillet 2019. Le prix de cession sera réglé en plusieurs versements échelonnés et la partie à long terme du prix a été actualisée à 113 000 euros.

Les actifs de NOVAprep ont été vendus en décembre 2019. Le prix de cession sera réglé en plusieurs versements échelonnés et la partie à long terme du prix a été actualisée à 101 000 euros.

21.ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Au 31 décembre 2019, il existe un déficit reportable dans la plupart des sociétés du groupe. Sa période d'utilisation est illimitée. Aucun actif d'impôt différé (IDA) n'a été reconnu en comptabilité, en raison d'une visibilité insuffisante sur la période à partir de laquelle ce déficit reportable pourra être effectivement imputé sur des bénéfices taxables.

Le tableau ci-dessous présente les actifs d'impôt différés.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Novacyt SA	9 702	8 386
Lab21 Ltd	-	4 637
Lab 21 Healthcare Ltd	1 185	913
Microgen Bioproducts Ltd	160	83
Novacyt UK Holdings Ltd	76	-
Total d'actifs d'impôts différés non-comptabilisés	11 123	14 019

22.STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Matières premières	1 399	1 044
En cours	282	564
Produits finis	780	739
Marchandises	82	-
Provisions pour dépréciation	-104	-
Total	2 439	2 347

23. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

o Clients et autres débiteurs

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Clients et comptes rattachés	2 014	3 332
Dépréciation sur créances clients	- 464	- 47
Factures à établir	18	98
Créances fiscales (sauf impôt sur le revenu)	392	492
Créances sur cessions d'activités	178	-
Autres créances	30	24
Total	2 168	3 900

En raison des restrictions de fonds de roulement en 2019, le groupe s'est concentré sur la réduction de son solde de créances et a ainsi constaté une baisse significative de ces créances client exprimées en nombre de jours de vente. Ceci a contribué à la baisse du solde des créances en fin d'année. En outre, les problèmes de la chaîne d'approvisionnement au dernier trimestre de 2019 ont eu un impact sur les ventes des derniers mois de l'année, contribuant également à la baisse du montant des créances non échues en fin d'année. L'accent a été mis sur le recouvrement des créances échues, ce qui a contribué à la réduction du montant des créances échues d'une année sur l'autre.

o Analyse des créances clients

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Créances non échues	876	1 481
Créances échues, mais non dépréciées	674	1 805
Créances dépréciées	464	47
Provisions pour dépréciation	-464	- 47
Total	1 550	3 285

La provision pour dépréciation comptabilisée en 2019 correspond principalement à un client basé en Chine, avec lequel nous poursuivons un dialogue constructif en vue de recevoir le règlement de notre créance.

- Echéances des créances clients échues non dépréciées :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Moins de 3 mois	565	1 059
Plus de 3 mois, mais moins de 6 mois	13	65
Plus de 6 mois, mais moins de 1 an	7	69
Plus de 1 an	89	612
Total	674	1 805

- Mouvements de la provision pour dépréciation des créances douteuses :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Solde à l'ouverture de la période	47	92
Dépréciations constatées sur l'exercice	448	39
Diminutions : créances irrécouvrables	- 14	-25
Diminutions : créances recouvrées sur l'exercice	- 17	- 55
Reprises de provisions	-	- 4
Impacts des variations de change	-	-
Solde à la fin de la période	464	47

24.CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Charges constatées d'avance	406	233
	406	233

Les soldes au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 concernent des éléments tels que le loyer, les assurances et les contrats de support prépayés. L'augmentation entre les deux exercices résulte principalement d'un paiement de Primerdesign pour l'achat de stocks qui n'ont pas été livrés en 2019 et d'un versement anticipé de loyer en augmentation lié à l'agrandissement des locaux de Primerdesign.

25. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie nette disponible du Groupe comprend les éléments suivants :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dépôts à terme	12	13
Disponibilités	1 793	1 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 805	1 132

26. EMPRUNTS

Les tableaux suivants indiquent les emprunts et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

○ Échéances au 31 décembre 2019

Montants en k€	Montant à régler sous 12 mois	Montant à régler après 12 mois	Total
Emprunts obligataires	1 307	6 136	7 443
Emprunts bancaires	844	-	844
Intérêts courus sur emprunts	39	-	39
Passif IFRS 16	268	2 356	2 624
Total dettes financières	2 458	8 492	10 950

○ Échéances au 31 décembre 2018

Montants en k€	Montant à régler sous 12 mois	Montant à régler après 12 mois	Total
Emprunts obligataires	2 976	2 239	5 216
Intérêts courus sur emprunts	72	-	72
Emprunts bancaires	67	20	87
Total dettes financières	3 116	2 259	5 375

◦ Variation des emprunts et dettes financières sur l'exercice 2019

Montants en k€	Au 31 décembre 2018	Augmentation	Remboursement	Adoption IFRS 16	Conversion / autres mouvements non cash	Impact FX	Au 31 décembre 2019
Emprunts obligataires	5 216	6 151	-3 050	-	-999	125	7 443
Intérêts courus sur emprunts	72	39	-72	-	-	-	39
Dettes IFRS 16	-	104	-209	2 662	-	68	2 624
Autres financements court terme	87	842	-106	-	-	21	844
Total dettes financières	5 375	7 136	-3 437	2 662	-999	214	10 950
Réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie							
Intérêts courus sur emprunts	-72	-39	72	-	-	-	-39
Options de conversion Negma	-	298	-95	-	-203	-	-
BSA Negma	-	236	-	-	-30	-	206
Flux de trésorerie		7 631	-3 460				

◦ Variation des emprunts et dettes financières sur l'exercice 2018

Montants en k€	Au 31 décembre 2017	Augmentation	Remboursement	Conversion	Au 31 décembre 2018
Emprunts obligataires	3 692	4 019	- 2 554	59	5 216
Emprunts bancaires	153	-	- 66	-	87
Intérêts courus sur emprunts	49	72	- 49	-	72
Total dettes financières	3 894	4 091	- 2 669	59	5 374

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2019, les principales composantes du financement du groupe sont :

Obligations Vatel

- Un emprunt obligataire convertible souscrit par Vatel le 31 mars 2017 pour un montant de 1,5 millions €, au taux effectif de 12,7 % et pour une durée de 3 ans. Vatel a la possibilité de solliciter la conversion des obligations non amorties en actions ordinaires nouvelles si Novacyt SA ne règle les échéances prévues par le contrat d'emprunt au titre des paiements de charges d'intérêts et de principal dans les 15 jours de la réception d'une notification de défaut. La parité de conversion des obligations est de 1,25 action nouvelle de Novacyt SA pour une obligation de 1 euro de valeur nominale.
- Un emprunt obligataire souscrit par Vatel le 29 mai 2018 d'un montant de 4 millions €, au taux effectif de 8,5 % et pour une durée de 3 ans. Vatel a la possibilité de solliciter la conversion des obligations non amorties en actions ordinaires nouvelles si Novacyt SA ne règle les échéances prévues par l'accord d'emprunt au titre des paiements de charges d'intérêts et de principal dans les 15 jours de la réception d'une notification de défaut. La parité de conversion des obligations est de 1,429 action nouvelle de Novacyt SA pour une obligation de 1 euro de valeur nominale.

Les deux options de conversion accordées à Vatel n'ont pas été enregistrées dans les comptes, car la probabilité d'une défaillance n'a pas été considérée comme importante.

Obligations Harbert

- Un emprunt obligataire souscrit le 5 novembre 2019 par Harbert European Growth Capital pour un montant de 5 millions €, au taux effectif de 13,5 % et pour une durée de 4 ans. Simultanément à l'émission des obligations par Novacyt UK Holdings, Novacyt a octroyé à Harbert des bons de souscription pour l'accès à son capital. Le nombre d'actions auxquelles le détenteur des bons de souscription peut souscrire et le prix de souscription seront, au choix de Harbert :
 - o Souscription de 6 017 192 actions au prix de souscription de 0,0698 € par action (soit une souscription globale de 420 000 €), ou
 - o Souscription au prix de 0,0667 € par action à un nombre d'actions égal à :

$$6\,017\,192 - \left(\frac{6\,017\,192 \times (0,0698 - 0,0667)}{\text{Moyenne sur 30 jours de l'action Novacyt à la date d'exercice}} \right)$$

Les bons de souscription sont comptabilisés comme des dérivés passifs en « Fournisseurs et autres créiteurs ».

Au 31 décembre 2018, les principales composantes du financement du groupe sont :

Obligations Kreos

- un emprunt obligataire souscrit en juillet 2015 par Kreos Capital IV Ltd pour 3,5 millions €, qui a été remboursé en totalité en novembre 2019 ;
- un emprunt obligataire souscrit en mai 2016 par Kreos Capital V Ltd pour 3,0 millions €, qui a été remboursé en totalité en novembre 2019 ;

Obligations Vatel

- un emprunt obligataire convertible souscrit par Vatel pour 1,5 million € émis le 31 mars 2017, au taux d'intérêt de 12,7 % pour une durée de 3 ans. Les emprunts obligataires Vatel sont convertibles en actions Novacyt uniquement dans le cas d'un défaut de paiement non régularisé dans les 15 jours suivant la réception d'une notification.
- Un emprunt obligataire convertible souscrit par Vatel pour 4,0 millions € émis le 29 mai 2018 au taux d'intérêt de 8,5 % pour une durée de 3 ans. Les emprunts obligataires Vatel sont convertibles en actions Novacyt uniquement dans le cas d'un défaut de paiement non régularisé dans les 15 jours suivant la réception d'une notification.

Financement à court terme

Outre les emprunts ci-dessus, le Groupe a financé ses besoins en fonds de roulement à court terme au moyen d'obligations convertibles émises avec bons de souscription.

Le 18 avril 2019, Novacyt SA a conclu un accord avec le groupe Negma ("Negma") en vertu duquel Negma s'est vu attribuer des warrants (les "Tranche Warrants") lui donnant le droit de souscrire à des obligations convertibles avec bons de souscription d'actions émises par Novacyt SA (les "BSA"). La société peut émettre les obligations au cours des 36 mois suivants, en plusieurs tranches successives pour une dette obligataire d'un montant maximum de 5 millions d'euros.

Les obligations convertibles (« OCA ») sont émises au pair, soit 2 500 euros chacune, ne portent pas intérêt et ont une maturité d'1 an à compter de leur émission. La société doit rembourser les OCA non converties à l'échéance.

La dette obligataire représentée par les OCA peut être convertie en actions à la demande du porteur, sur la base du taux de conversion suivant : 88 % du plus bas des cinq (15) cours moyens quotidiens de l'action NOVACYT pondérés par les volumes (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la demande de conversion de l'OCA concernée, sans que ce montant puisse être inférieur à la valeur nominale d'une action NOVACYT, soit 1/15ème d'euro. Les OCA sont transférables sous réserve de l'accord écrit préalable de la société.

Le nombre de BSA à émettre lors de chaque émission d'OCA est celui qui sera multiplié par le prix d'exercice des bons de souscription d'actions (déterminé selon les modalités exposées ci-dessous). Le montant reçu sera égal à 30 % de la valeur nominale des OCA émises, soit 655 500 euros pour la première tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront transférables dès leur émission. Ils pourront être exercés dès leur émission jusqu'au 60e mois inclus suivant leur date d'émission (la "période d'exercice"). Chaque BSA donnera droit à son titulaire, pendant la période d'exercice, de souscrire à une (1) nouvelle action Novacyt S.A.

Le prix d'exercice des BSA est égal à 115% du prix moyen de l'action Novacyt le jour précédant immédiatement la date de l'émission des OCA dont les bons de souscription d'actions seront détachés (ou la date d'émission des OCA pour la première tranche des OCA, soit le 25 avril 2019).

Le contrat de prêt offre une protection au groupe Negma en cas de modification par Novacyt SA de l'affectation de ses bénéfices suite à l'émission d'actions de préférence. Une protection similaire n'est pas accordée aux actionnaires ordinaires, ce qui modifierait donc les droits relatifs des actionnaires et des détenteurs de BSA. Comme rien n'empêche Novacyt SA d'émettre des

actions de préférence, les BSA ne satisfont donc pas au test du rapport fixe contre fixe et ont été comptabilisés comme des passifs dérivés dans la ligne « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Les OCA et les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext Paris, et à ce titre ne seront pas cotés.

Conformément à la norme IAS 32, la première tranche de l'obligation émise le 25 avril d'un montant de 2.000.000 € (tranche 1) se décompose comme suit :

- l'option de conversion, traitée dans ce cas comme un dérivé incorporé selon la norme IAS 32, pour un montant de 297 955 euros, a été comptabilisée à la « juste valeur par le compte de résultat » dans les passifs financiers courants,
- les bons de souscription, évalués à 236 365 euros au total, ont été traités comme un dérivé incorporé ont été enregistrés à la « juste valeur par le compte de résultat » dans les passifs financiers courants,
- enfin, le montant résiduel, soit 1 465 680 euros, a été comptabilisé au coût amorti dans les emprunts courants.

Le 25 avril 2019, la société a exercé une partie de ses bons de souscription de tranches, ce qui a entraîné l'émission de 800 OCA pour un montant total de 2 000 000 €, de 74 OCA supplémentaires en règlement des frais d'émission et de 2 979 544 bons de souscription.

Entre le 25 avril 2019 et le 2 octobre 2019, la Société a converti 596 OCA. Les 278 OCA restantes ont été remboursées par anticipation à la suite d'un accord daté du 8 novembre 2019 entre la Société et le Negma Group. Les parties ont également convenu que les tranches supplémentaires d'un montant total de 3 000 000 € étaient annulées et que le prix d'exercice de chaque BSA était désormais de 0,20 €.

27.DETTES DE COMPLEMENT DE PRIX

Le passif éventuel est relatif aux compléments de prix pour l'acquisition des actions Primerdesign et de l'activité Maladies Infectieuses de Omega Diagnostics Ltd.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Passif éventuel (part court terme)	-	1 569
	-	1 569

Le groupe a payé en 2019 les dettes relatives à l'acquisition de Primerdesign et de l'activité Maladies Infectieuses de Omega. Cette dernière a été réduite de 226 000 € car l'accréditation de l'usine de production d'Axminster, au Royaume-Uni n'a pas été et ne sera pas obtenue (elle était attendue dans les 12 mois suivant la date d'acquisition).

28. PROVISIONS

- Nature et évolution des provisions pour risques et charges sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Montants en k€	Au 1 ^{er} janvier 2019	Augmentation	Réduction	Adoption IFRS 16	Impact FX	Au 31 décembre 2019
Remise en état des locaux	147	7	- 25	87	10	226
Plan de rémunération à long terme	20	-	- 6		-	14
Provisions à long terme	167	7	- 31		10	240
Provision pour litiges	100	-	- 50		-	50
Provision à court terme	100	-	- 50		-	50

- Nature et évolution des provisions pour risques et charges sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Montants en k€	Au 1 ^{er} janvier 2018	Augmentation	Réduction	Impact FX	Au 31 décembre 2018
Remise en état des locaux	140	17	- 7	- 2	147
Plan de rémunération à long terme	18	2	-	-	20
Provisions à long terme	158	19	- 7	- 2	167
Provision pour litiges	50	50	-	-	100
Provision à court terme	50	50	-	-	100

Les provisions concernent essentiellement :

- des risques liés aux litiges avec le personnel ;
- des frais de remise en état des locaux prévus aux contrats de location;
- un plan d'intéressement à long terme pour les dirigeants du groupe.

Les provisions pour remise en état des locaux devraient générer une sortie de ressource correspondant à la fin des contrats de location, soit aux échéances ci-après :

- Lab21 Healthcare Ltd : août 2025
- Microgen Ltd : mai 2032
- Primerdesign Ltd : novembre 2025

La provision pour des litiges peut entraîner un paiement en 2020.

Le plan de rémunération à long terme donnera lieu à des versements de trésorerie en 2020.

29.FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dettes fournisseurs	2 091	2 769
Factures non parvenues	858	1 189
Dettes sociales	473	298
Dettes fiscales	142	281
Autres dettes	37	104
Options classées comme des dettes	990	5
Total fournisseurs et autres créiteurs	4 591	4 647

Les dettes fournisseurs ont diminué entre les deux exercices, suite à l'obtention du prêt de Harbert European Growth Capital, qui a permis de diminuer la dette des fournisseurs principaux.

Les options assimilées à des dettes sont relatives à des bons de souscription de la Société accordés à Harbert en relation avec l'octroi de l'emprunt obligataire de 5 millions € émis par Novacyt UK Holdings et aux bons de souscription attachés aux OCA Negma.

30.AUTRES PASSIFS COURANTS

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Clients - avances et acomptes reçus	270	-
Produits constatés d'avance	321	379
	591	379

Les acomptes clients sont liés à l'activité NOVAprep pour laquelle des paiements ont été reçus d'avance, mais les produits ne pouvaient pas être livrés avant début 2020. Les conditions de règlement pour l'activité NOVAprep ont changé en 2019 : les commandes sont payables d'avance.

31.CAPITAL SOCIAL

Au 1^{er} janvier 2018, le capital social de la Société de 2 510 956,06 € a été divisé en 37 664 341 actions d'une valeur nominale de 1/15^e d'euro chacune.

Les transactions sur le capital social à compter de cette date sont récapitulées ci-après :

- Le 26 avril 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion d'une obligation convertible Negma de 2 510 956,06 € à 2 511 997,73 € par l'émission de 15 625 actions au prix de 0,160 € par action, avec une prime d'émission de 1 458,33 €.

- Le 2 mai 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 7 obligations convertibles Negma de 2 511 997,73 € à 2 519 775,46 € par l'émission de 116 666 actions au prix de 0,150 € par action, avec une prime d'émission de 9 722,27 €.
- Le 14 mai 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 33 obligations convertibles Negma de 2 519 775,46 € à 2 559 061,13 € par l'émission de 589 285 actions au prix de 0,140 € par action, avec une prime d'émission de 43 214,33 €.
- Le 16 mai 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 27 obligations convertibles Negma de 2 559 061,13 € à 2 596 561,06 € par l'émission de 562 499 actions au prix de 0,120 € par action, avec une prime d'émission de 30 000,07 €.
- Le 12 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 5 obligations convertibles Negma de 2 596 561,06 € à 2 605 820,26 € par l'émission de 138 888 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 3 240,80 €.
- Le 18 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 17 obligations convertibles Negma de 2 605 820,26 € à 2 637 301,73 € par l'émission de 472 222 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 11 018,53 €.
- Le 19 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 22 obligations convertibles Negma de 2 637 301,73 € à 2 678 042,46 € par l'émission de 611 111 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 14 259,27 €.
- Le 21 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 7 obligations convertibles Negma de 2 678 042,46 € à 2 691 005,39 € par l'émission de 194 444 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 4 537,07 €.
- Le 24 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 8 obligations convertibles Negma de 2 691 005,39 € à 2 705 820,19 € par l'émission de 222 222 actions au prix de 0,090 € par action, avec une prime d'émission de 5 185,20 €.
- Le 28 juin 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 2 obligations convertibles Negma de 2 705 820,19 € à 2 709 986,86 € par l'émission de 62 500 actions au prix de 0,080 € par action, avec une prime d'émission de 833,33 €.
- Le 8 juillet 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion d'une obligation convertible Negma de 2 709 986,86 € à 2 712 367,79 € par l'émission de 35 714 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de 119,07 €.
- Le 15 juillet 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 30 obligations convertibles Negma de 2 712 367,79 € à 2 783 796,32 € par l'émission de 1 071 428 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de 3 571,47 €.
- Le 16 juillet 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 10 obligations convertibles Negma de 2 783 796,32 € à 2 807 605,79 € par l'émission de 357 142 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de 1 190,53 €.
- Le 1er août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 100 obligations convertibles Negma de 2 807 605,79 € à 3 057 855,99 € par l'émission de 3 753 753 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de -250,20 €.
- Le 6 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 51 obligations convertibles Negma de 3 057 855,99 € à 3 185 483,59 € par l'émission de 1 914 414 actions au prix de 0,070 € par action, avec une prime d'émission de -127,60 €.

- Le 12 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 51 obligations convertibles Negma de 3 185 483,59 € à 3 312 983,59 € par l'émission de 1 912 500 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 23 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 40 obligations convertibles Negma de 3 312 983,59 € à 3 412 983,59 € par l'émission de 1 500 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 28 août 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 60 obligations convertibles Negma de 3 412 983,59 € à 3 562 983,59 € par l'émission de 2 250 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 11 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 20 obligations convertibles Negma de 3 562 983,59 € à 3 612 983,59 € par l'émission de 750 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 12 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 18 obligations convertibles Negma de 3 612 983,59 € à 3 657 983,59 € par l'émission de 675 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 18 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 12 obligations convertibles Negma de 3 657 983,59 € à 3 687 983,59 € par l'émission de 450 000 actions à un prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 23 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 10 obligations convertibles Negma de 3 687 983,59 € à 3 712 983,59 € par l'émission de 375 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 25 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 38 obligations convertibles Negma de 3 712 983,59 € à 3 807 983,59 € par l'émission de 1 425 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 27 septembre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 18 obligations convertibles Negma de 3 807 983,59 € à 3 852 983,59 € par l'émission de 675 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.
- Le 2 octobre 2019, la société a réalisé une augmentation de capital par conversion de 8 obligations convertibles Negma de 3 852 983,59 € à 3 872 983,59 € par l'émission de 300 000 actions au prix de 0,070 € par action, sans prime d'émission.

Montants en k€	Montant de capital social	Valeur unitaire par action	Nombre d'actions émises
Au 1^{er} janvier 2018	2 511	0,07	37 664 341
Au 31 décembre 2018	2 511	0,07	37 664 341
Augmentation de capital par conversion d'OCABSA	1 362	0,07	20 430 413
Au 31 décembre 2019	3 873	0,07	58 094 754

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société d'un montant de 3 872 983,59 € est divisé en 58 094 754 actions d'une valeur nominale de 1/15^e d'euro chacune.

Le capital de la société est constitué d'une seule catégorie d'actions. Toutes les actions en circulation ont été souscrites, appelées et entièrement libérées.

32. PRIMES LIEES AU CAPITAL:

Montants en k€

Situation au 1^{er} janvier 2018	58 281
Frais d'émission d'actions	- 32
Situation au 31 décembre 2018	58 249
Primes découlant de l'émission d'actions	128
Frais d'émission d'actions	-365
Situation au 31 décembre 2019	58 012

33. AUTRES RESERVES

Montants en k€

Situation au 1^{er} janvier 2018	- 2 815
Écarts de conversion	- 4
Situation au 31 décembre 2018	- 2 819
Écarts de conversion	- 487
Situation au 31 décembre 2019	- 3 306

34. RESERVES « EQUITY »

Montants en k€

Situation au 1^{er} janvier 2018	422
Situation au 31 décembre 2018	422
Emission et conversion des OCA Negma	-21
Situation au 31 décembre 2019	401

Cette réserve représente la composante des capitaux propres des bons de souscription et des emprunts.

35.RESULTATS ACCUMULES

Montants en k€

Situation au 1^{er} janvier 2018	- 33 308
Perte nette pour l'exercice	- 4 738
Autres variations	-
Situation au 31 décembre 2018	- 38 046
Perte nette pour l'exercice	- 6 558
Autres variations	392
Situation au 31 décembre 2019	- 44 212

36.ACQUISITION D'ENTREPRISES

Acquisition d'Omega ID

Le 28 juin 2018, la société britannique Lab21 Healthcare Ltd a conclu un contrat d'achat d'actifs pour l'activité Maladies Infectieuses de la société Omega Diagnostics Ltd. L'activité Maladies infectieuses est spécialisée dans la fabrication d'une gamme de kits de diagnostic, en particulier pour les antigènes syphilitiques et fébriles, ainsi que d'une gamme de tests sérologiques au latex pour le facteur rhumatoïde, la protéine C réactive, l'antistreptolysine, lupus érythémateux systémique.

En application des règles IFRS, cette acquisition est considérée comme une activité. Elle inclut divers actifs, notamment des équipements, stocks, marques et brevets. Elle comprend aussi deux employés dont les contrats de travail ont été transférés à Lab21 Healthcare Ltd via le processus TUPE en vertu duquel le transfert d'employés au Royaume-Uni s'effectue avec l'activité aux mêmes conditions de travail.

Le prix d'acquisition était de 2 175 000 GBP (2 456 000 €) ventilé de la façon suivante :

Trésorerie décaissée	2 032 000 €
Contrepartie différée pour un support et un transfert réussis à la production	198 000 €
Contrepartie différée pour l'obtention réussie d'une accréditation d'usine de catégorie 3	226 000 €
Total prix d'acquisition	2 456 000 €
Annulation d'une partie du complément de prix	-226 000
Total prix d'acquisition ajusté	2 230 000

Les actifs acquis et les passifs assumés sont ainsi détaillés :

Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	46 000 €
Stocks	523 000 €
Relations clientèle	1 314 000 €
Marque	251 000 €
Juste valeur d'actifs acquis et de passifs assumés	2 134 000 €
Goodwill – estimation initiales	322 000 €
Goodwill – estimation révisée	96 000 €

Le tableau ci-dessus montre comment le montant de l'écart d'acquisition de 96 000 € est calculé après affectation du prix d'acquisition en conséquence. Le goodwill résiduel résultant de l'acquisition reflète la croissance future attendue des nouveaux clients, la valeur de l'effectif, les dossiers techniques et le savoir-faire. La valeur de « relations clientèle » a été déterminée par l'actualisation de l'excédent de marge générée par la clientèle après la rémunération des actifs contributifs.

La valeur des "relations clients" a été déterminée en actualisant la marge supplémentaire générée par les clients après rémunération des actifs apportés.

La valeur de la marque a été déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie que la licence de la marque Omega pourrait générer, estimés en pourcentage du chiffre d'affaires à partir d'informations comparables disponibles.

IFRS 3 prévoit une période de 12 mois à compter de la prise de contrôle pour compléter l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris. Par conséquent, le montant brut de l'écart d'acquisition n'est plus sujet à ajustement.

L'écart d'acquisition est une composante résiduelle calculée comme étant la différence entre le prix d'achat pour la prise de contrôle et la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge. Il comprend les actifs non comptabilisés tels que la valeur du personnel et le savoir-faire de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition se sont élevés à 201 000 euros. Ils sont inclus dans l'état du résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sous la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Omega a contribué à hauteur de 1 030 000 euros au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de 45 000 euros au résultat net attribuable aux actionnaires de la société entre le 1er juillet 2018 et le 31 décembre 2018.

Si l'acquisition des activités d'Omega avait été considérée comme finalisée le 1er janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice 2018 du Groupe, le chiffre d'affaires consolidé aurait été de 14.751.000 € et le résultat net attribuable aux actionnaires de la société aurait été de 4.695.000 €.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat du groupe pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2018 comme si l'acquisition d'Omega avait été réalisée au 1er janvier 2018.

	31 décembre 2018
	Pro forma
Montants en k€	
Produits des activités ordinaires	2 455
Coût des ventes	-1 612
Marge brute	843
Commercialisation et marketing	-70
Frais généraux et administratifs	-532
Bénéfices d'exploitation récurrents	242
Frais liés aux acquisitions	-
Autres charges opérationnelles	-131
Bénéfice d'exploitation	111
Charges financières	-1
Perte avant impôts	110
Impôt	-
Perte après impôts	110
Perte totale nette	110
Attribuable aux actionnaires de la société	110

37. OPERATIONS ABANDONNEES

Novacyt a entamé le processus de vente officiel de l'activité NOVAprep (Cytologie) et Cambridge Clinical Labs fin 2018. L'activité Cambridge Clinical Lab était une ligne de services non-essentielle qui ne s'inscrivait pas dans la stratégie de croissance de marge à long terme du Groupe. L'activité NOVAprep a été vendue car l'activité continuait à être déficitaire et consommait de la trésorerie sans réaliser de bénéfices. La décision a été prise de céder l'activité à la fin de 2018.

L'activité NOVAprep a été cédée en décembre 2019 par un accord de cession d'actifs. L'entreprise Clinical Labs a été cédée en juillet 2019 par vente des titres Lab21.

Les actifs et passifs destinés à être vendus ont été transférés sur les lignes « Actifs des activités abandonnées » et « Passifs des activités abandonnées » des états financiers 2018. Le tableau suivant présente la nature de ces actifs et passifs :

Montants en k€	Clinical Lab	Novaprep	Total
Goodwill	648	-	648
Autres immobilisations incorporelles	-	829	829
Immobilisations corporelles	3	281	284
Actifs non courants	651	1 110	1 761
Stock et en-cours	24	459	483
Clients et autres débiteurs	49	-	49
Actifs courants	73	459	532
Total des actifs disponibles à la vente	725	1 569	2 294
Fournisseurs et autres créditeurs	43	18	61
Total passifs courants	43	18	61
Provisions à long terme	7	17	24
Total passifs non courants	7	17	24
Total passifs disponibles à la vente	50	35	85

Conformément IFRS 5, le résultat net de l'entité NOVAprep a été transféré vers la ligne « Perte des activités abandonnées ».

Le tableau suivant fournit les détails de la perte générée par cette activité en 2018 et 2019.

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Produits des activités ordinaires	1 337	974
Coût des ventes	-762	-719
Marge brute	575	255
Commercialisation, marketing et distribution	-880	-1 169
Recherche et développement	-156	-189
Frais généraux et administratifs	-1 911	-1 563
Subventions gouvernementales	-	88
Perte opérationnelle avant éléments exceptionnels	-2 372	-2 578
Autres charges opérationnelles	-284	-48
Perte d'exploitation après éléments exceptionnels	-2 656	-2 626
Charges financières	-	-
Perte avant impôts	-2 656	-2 626
Impôt (charge) / produit	-	-
Perte après impôt des activités abandonnées	-2 656	-2 626

38. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Montants en k€	Exercice clos au 31 décembre 2019	Exercice clos au 31 décembre 2018
Résultat net total consolidé	-6 558	-4 738
<i>Perte des activités abandonnées</i>	-2 656	-2 626
<i>Perte des activités poursuivies</i>	-3 902	-2 112
Ajustements pour :		
Elimination des amortissements et provisions	1 812	1 469
Elimination des profits et pertes s. actualisation	92	42
Elimination des variations de juste valeur en résultat	749	-63
Elimination des résultats de cession	343	3
Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement	-3 563	-3 286
(Augmentation)/diminution des stocks	424	-397
(Augmentation)/diminution des créances	1 748	101
Augmentation/(diminution) des dettes	-858	1 463
Flux de trésorerie opérationnels	-2 248	-2 119
Variations des frais d'émission des emprunts	-	-1
Impôts payés/remboursés	82	192
Charges financières	1 093	682
Flux de trésorerie opérationnels nets	-1 073	-1 246
<i>Flux de trésorerie opérationnels des activités abandonnées</i>	-1 282	-1 806
<i>Flux de trésorerie opérationnels des activités poursuivies</i>	209	560

39.CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme selon l'approche rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019, en utilisant certaines des modalités pratiques prévues par la norme.

En application de la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019, le groupe a comptabilisé dans l'état de la situation financière certains « droits d'utilisation » à l'actif et au passif des dettes de location.

Novacyt SA

La plupart des baux conclus par Novacyt S.A. étaient liés à l'activité de NOVAprep. Suite à la cession, les charges sont reclassées sur une seule ligne appelée "Perte des activités abandonnées". Novacyt SA loue toujours son bureau à Velizy jusqu'à la fin de l'année 2020.

Primer Design Limited

Il existe un contrat de bail pour les locaux de York House, qui regroupent des bureaux, un entrepôt et un laboratoire. Le contrat a démarré en novembre 2015 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en novembre 2020. Il couvrait à l'origine l'essentiel du rez-de-chaussée du bâtiment, pour un coût annuel de 79 883 £ (charges incluses) et une franchise de loyer de 4 717 £. Un avenant a été signé en mars 2017 afin d'étendre la surface du site et de permettre l'accès aux étages. Cela a conduit à une charge annuelle additionnelle de 22 560 £ (charges comprises). Le coût annuel pour ces locaux, charges locatives comprises, s'élève actuellement à 107 160 £ par an.

Un nouvel avenant au loyer a été signé en janvier 2019 pour augmenter à nouveau la capacité du site. Cela a généré une charge annuelle supplémentaire de 74 369 £ (charges comprises). La charge annuelle pour le site (frais locatifs y compris) est actuellement de 176 813 £. L'ensemble des baux courent jusqu'en novembre 2025.

Microgen Ltd

Un contrat de bail existe pour les locaux de Watchmoor Park qui regroupent des bureaux, un entrepôt et un laboratoire. Le contrat a démarré en mai 2017 et se terminera en mai 2032. Les clauses de révision de loyer sont fixées en mai 2022 et 2027. Le montant de la charge annuelle de loyer s'élève à 173 173 £ (charges locatives incluses).

Lab21 Healthcare Ltd

Un contrat de bail existe pour les locaux de Bridport qui regroupent une usine, un entrepôt de stockage et un laboratoire. Le contrat a démarré en octobre 2013 pour une durée de cinq ans jusqu'en septembre 2018. Le montant de la charge annuelle pour le site est de 38 903 £. En octobre 2018, le loyer d'exploitation du site Bridport a été prolongé de sept autres années jusqu'en août 2025. Le montant de la charge annuelle pour le site est maintenant de 81 844 £. Le contrat d'achat des actifs de l'activité Omega Diagnostic Maladies Infectieuses incluait aussi un bail pour le site d'Axminster utilisé pour la production et le laboratoire. Le loyer actuel court jusqu'à octobre 2019 avec une charge annuelle de 7 272 £. Le montant total de la charge annuelle pour les deux loyers s'élève à 89 116 £.

En application de la norme IFRS16 à partir du 1^{er} janvier 2019, le groupe a reconnu dans l'état de la situation financière des « droits d'utilisation » et des dettes. Le tableau ci-dessous présente par nature les droits d'utilisation inclus dans les immobilisations en 2019 :

Montant en k€	Au 1 janvier 2019	Charge de la période	Adoption d'IFRS 16	Reclass. & transferts	Impact de change	Au 31 décembre 2019
Brut						
Constructions	-	-	2 569	-	69	2 638
Matériels	-	-	61	94	4	159
	-	-	2 630	94	73	2 797
Amortissements cumulés						
Constructions	-	- 265	-	-	- 7	- 272
Matériels	-	- 35	-	-	- 1	- 36
	-	- 300	-	-	- 8	- 308
Valeur nette comptable	-	- 300	2 630	94	65	2 489

Les passifs reconnus par suite de l'application de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 624 000 €.

Pour déterminer le montant de ces passifs, les paiements futurs au titre des contrats de location ont été actualisés au taux marginal d'endettement des entreprises concernées, qui varie entre 7,5 % et 11,2 %.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre les engagements liés aux contrats non résiliables au mois de décembre 2018 et le montant des dettes de location au mois de décembre 2019 :

Montant en k€	
Engagements relatifs aux contrats non résiliables au 31 décembre 2018	2 167
Engagements de paiements au-delà d'une période de 5 ans	1 650
Contrats à court terme ou de faible valeur	-38
Impact des taux de change	230
Engagements relatifs aux contrats non résiliables au 31 décembre 2018	4 009
Actualisation au taux d'emprunt marginal moyen de 7,6 %	-1 509
Dettes de location au 1 ^{er} janvier 2019	2 500
Nouveaux engagements: extension des contrats existants	220
Nouveaux contrats	119
Remboursement des dettes de location	-210
Impact des taux de change	-5
Dettes de location au 31 décembre 2019	2,624

Le tableau ci-dessous présente l'impact des contrats de location dans le résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie 2019:

Montant en k€	
Charge d'intérêt sur les dettes de location	198
Décaissements au titre des dettes de location IFRS 16	408
Charges liées aux contrats non retraités (faible valeur)	100
Total des décaissements générés par les contrats de location	508

40. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI CONSENTIS AU PERSONNEL

Après l'annonce de la cession de la société NOVAprep, la provision a été reclassée sur la ligne « Dettes dues à l'abandon d'activités ».

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Le régime à prestations définies du Groupe concerne les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédents le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

- Charge nette de l'exercice/la période

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Coût du service	- 17	3
Charge (revenu)	- 17	3

○ Évolution de la dette actuarielle

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Obligation – début de l'exercice	17	13
Coût du service	-17	3
Obligation – fin d'exercice	-	17

○ Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Âge de la retraite – cadres	n/a	64
Âge de la retraite – non-cadres	n/a	62
Augmentations de salaire	n/a	3,00 %
Taux de cotisations de sécurité sociale	n/a	41,51 %
Taux d'actualisation	n/a	1,60 %

41. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de capital

Le Groupe gère son financement afin de s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure de continuer leurs activités tout en maximisant le rendement pour les actionnaires, à travers l'optimisation de l'équilibre entre les capitaux d'emprunt et les capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est de garantir un fonds de roulement suffisant pour optimiser la performance de l'entreprise.

La structure de financement du Groupe se compose de l'endettement financier net (emprunts présentés en note 26 après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) et des capitaux propres du Groupe (capital émis, réserves et résultats accumulés présentés aux paragraphes 31 à 35).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence extérieure en matière de financement.

Le Groupe porte une attention particulière sur la gestion de sa trésorerie qui est examinée régulièrement par le Contrôleur Financier et le Directeur Financier du Groupe. La structure de financement est également revue et gérée régulièrement par le Directeur Financier et le directeur général.

Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement à la fin de l'exercice est le suivant :

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Dette	10 950	5 374
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-1 805	-1 132
Dette nette	9 145	4 242
Capitaux propres	14 594	20 138
Ratio dette nette / capitaux propres	63%	21 %

Les dettes financières comprennent les emprunts à long et court terme (à l'exclusion des contrats sur instruments dérivés et garanties financières) tels que détaillé dans la note 26.

Les capitaux propres sont constitués par l'ensemble du capital social, des primes et des réserves du Groupe qui sont gérées comme du capital.

Principes et méthodes comptables significatives

Les principes et méthodes comptables importantes appliqués par le Groupe (notamment les critères de comptabilisation, les critères d'évaluation et les règles de constatation des produits et des charges) pour chaque classe d'actif financier, de passif financier et d'instrument de capitaux propres, sont détaillés dans la note 3.

Catégories d'instruments financiers

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 805	1 132
Comptes clients	2 026	3 658
Passifs financiers		
Juste valeur dans le compte de résultat	990	5
Coût amorti	14 205	11 005

Objectifs de la gestion du risque financier

La fonction finance du Groupe est chargée de la gestion des risques financiers relatifs à l'exploitation de l'entreprise. Ces risques incluent le risque de marché (notamment le risque de change, le risque lié au taux d'intérêt et le risque de cours), le risque de crédit et le risque de liquidité.

En cas de risques majeurs, le Groupe doit alors tenter de minimiser ces risques en prenant des mesures appropriées, notamment en couvrant les fluctuations de change.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé complexe pour réduire l'exposition à ces risques.

Risque de marché

Ses activités exposent le Groupe principalement aux risques financiers liés aux fluctuations des taux de change des devises.

Il n'y a eu aucun changement concernant l'exposition du Groupe aux risques de marché ou à la manière dont ces risques sont gérés et évalués.

Gestion du risque de change

Le Groupe réalise des opérations en devises étrangères ; par conséquent, il s'expose aux fluctuations de taux de change. L'exposition aux fluctuations de taux de change n'est pas gérée au moyen de contrats de change à terme sur devises.

Les valeurs comptables des actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont les suivantes :

Montants en k€	Passifs		Actifs		Exposition nette	
	Exercice clos au 31 décembre 2019	Exercice clos au 31 décembre 2018	Exercice clos au 31 décembre 2019	Exercice clos au 31 décembre 2018	Exercice clos au 31 décembre 2019	Exercice clos au 31 décembre 2018
GBP	- 4 869	- 4 603	1 508	1 915	- 3 361	- 2 647
USD	- 860	- 616	1 602	1 469	742	882

Analyse de sensibilité aux fluctuations des taux de change

Le Groupe est essentiellement exposé à la devise des entités britanniques regroupées dans les trois segments opérationnels.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une baisse de 5% de l'euro par rapport aux devises pertinentes. 5% représentent l'estimation, par la direction, des possibles fluctuations raisonnables des taux de change. L'analyse de sensibilité inclut uniquement les éléments monétaires libellés en devises étrangères, et ajuste leur conversion à la fin de l'exercice pour une fluctuation des taux de change de 5%. L'analyse de sensibilité inclut les prêts externes ainsi que les prêts à des entités étrangères du Groupe, lorsque le prêt est libellé dans une devise autre que la devise du prêteur ou de l'emprunteur. Le chiffre positif ci-dessous indique une augmentation du bénéfice et autres capitaux propres.

Montants en k€	Exposition nette	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
GBP	-3 361	- 2 647
Taux de conversion	0,85391	0,90171
Impact du renforcement de l'EUR : Change + 5 %	160	126
Impact de l'affaiblissement de l'EUR : Change - 5 %	-177	- 139
USD	742	882
Taux de conversion	1,11998	1,14430
Impact du renforcement de l'EUR : Change + 5 %	-35	- 42
Impact de l'affaiblissement de l'EUR : Change - 5 %	39	46

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe emprunte des fonds à un taux d'intérêt fixe et, à ce titre, n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit concerne le risque de défaillance d'une contrepartie relativement à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour le Groupe. La politique adoptée par le Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables, et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin de minimiser le risque de perte financière résultant de défaillances. Le Groupe utilise des informations financières publiquement disponibles ainsi que ses propres données commerciales pour estimer les niveaux de risques des clients importants. L'exposition du Groupe et les notations de crédit de ses contreparties sont constamment surveillées et la valeur globale des opérations conclues est répartie entre des contreparties approuvées.

Le Groupe utilise des organismes de recouvrement de créances ainsi que des programmes soutenus par l'État afin de recouvrer d'anciennes créances en dernier recours.

Les créances commerciales représentent un grand nombre de clients, répartis dans diverses zones géographiques. Une évaluation constante de crédit est réalisée concernant la situation financière des créances clients et, le cas échéant, une couverture d'assurance de garantie de crédit est souscrite.

Le risque de crédit sur la trésorerie disponible est limité dans la mesure où les contreparties sont des banques dont la notation de crédit attribuée par des agences internationales de notation de crédit, est élevée.

La valeur comptable des actifs financiers qui figurent dans les comptes, nettes de pertes de dépréciation, représente l'exposition maximum du Groupe au risque de crédit, puisqu'aucune garantie ni autre garantie de crédit n'est détenue.

Gestion du risque de liquidités

La responsabilité ultime pour la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité pour la gestion des besoins en financement et gestion de liquidités à court, moyen et long terme du Groupe. Le Groupe gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant constamment les flux de trésorerie prévisionnels et effectifs, et en faisant correspondre les profils de maturité des actifs et passifs financiers.

Tableaux des risques de liquidité et d'intérêt

Les tableaux ci-après détaillent les échéances contractuelles futures du Groupe pour ses dettes financières non dérivées. Les tableaux ont été élaborés sur la base de flux de liquidités non actualisés de dettes financières à la date la plus proche à laquelle le Groupe pourrait devoir payer. Le tableau inclut les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts. La maturité contractuelle est basée sur la date la plus proche à laquelle le Groupe pourrait devoir payer.

	Taux d'intérêt effectif	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 year	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	%	k€	k€	k€	k€	k€	k€
31 Décembre 2019							
Instruments à taux d'intérêt variable		-	-	-	-	-	-
Instruments à taux d'intérêt fixe	10,4%	348	427	1 707	9 043	1 926	13 451
31 Décembre 2018							
Instruments à taux d'intérêt variable		-	-	-	-	-	-
Instruments à taux d'intérêt fixe	12,4%	173	654	2 199	2 326	-	5 352

Le tableau ci-après détaille la maturité prévue par le Groupe pour ses actifs financiers non dérivés. Il a été élaboré sur la base des échéances contractuelles non actualisées des actifs financiers, ainsi que des intérêts qui seraient encaissés sur ces actifs. L'intégration d'informations relatives à des actifs financiers non dérivés est nécessaire afin de comprendre la gestion du risque de liquidité du Groupe, dans la mesure où la liquidité est gérée sur la base de l'actif et du passif net.

	Taux d'intérêt effectif	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 year	1 à 5 ans	Total
	%	'000 €	'000 €	'000 €	'000 €	'000 €
31 décembre 2019						
Ne portant pas intérêt		2 926	449	48	230	3 653
31 décembre 2018						
Ne portant pas intérêt		3 688	749	122	225	4 784

Estimations de la juste valeur

Les informations indiquées ci-dessous indiquent la manière dont le Groupe détermine les justes valeurs de divers actifs et passifs financiers.

Le tableau ci-dessous fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur à la suite de leur comptabilisation initiale, regroupés dans les Niveaux 1 à 3 selon le degré d'observation de la juste valeur :

- Les estimations de la juste valeur de Niveau 1 sont celles découlant de cours cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Les estimations de la juste valeur de Niveau 2 sont celles découlant de données autres que les cours cotés repris au Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (telles que les cours) ou indirectement (données tirées des cours) ; et
- Les estimations de la juste valeur de Niveau 3 sont celles découlant des techniques d'évaluation qui incluent des données pour l'actif ou le passif, qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Juste valeur des actifs et passifs financiers du Groupe qui sont estimés à la juste valeur de manière récurrente

Certains des actifs et passifs financiers du Groupe sont estimés à la juste valeur à la clôture de chaque exercice. Le tableau ci-dessous fournit des informations relatives à la manière dont les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers sont déterminées (en particulier, la (les) technique(s) d'évaluation et les données utilisées).

Actifs financiers/passifs financiers	Juste valeur à		Hiérarchie de la juste valeur	Techniques d'évaluation et saisies-clé	Données non observables significatives	Relation entre les données non-observables et la juste valeur
	31/12/2018	31/12/2019				
1) Créance sur la vente de l'activité NOVAprep	-	201	3	Actualisation des paiements à recevoir en décembre 2021 et 2022.		
2) Créance sur la vente des titres Lab21	-	191	3	Actualisation des paiements à recevoir en juillet 2021 et 2022.		
3) Contrepartie conditionnelle (partie courante)	1 569	-	3	Aucune actualisation n'a été appliquée aux flux de trésorerie, car le paiement est dû à moins de 1 an.		
4) Autres créditeurs : dérivé classé en passif financiers – BSA Primerdesign	5	4	2	Modèle de simulation Monte Carlo	Volatilité attendue de 84,3 % utilisée pour décembre 2019	Si la volatilité attendue était supérieure ou inférieure de 5 % alors que d'autres variables restent constantes, la valeur comptable augmenterait respectivement de 5 k€ et diminuerait de 3 k€ en décembre 2019.
5) Autres créditeurs : dérivé classé en passif financiers – BSA Harbert	-	780	2	Modèle de simulation Monte Carlo	Volatilité attendue de 65,9 % utilisée pour décembre 2019	Si la volatilité attendue était supérieure ou inférieure de 5 % alors que d'autres variables restent constantes, la valeur comptable augmenterait respectivement de 354 k€ et diminuerait de 316 k€ en décembre 2019.
6) Autres créditeurs : dérivé classé en passif financiers – BSA Negma	-	206	2	Modèle Black & Scholes	Volatilité attendue de 59,7 % utilisée pour décembre 2019	

Estimations des justes valeurs constatées dans l'état de la situation financière.

Montants en k€	Exercice clos au 31 décembre 2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers à FVTPL				
Créances sur cession d'activités	-	-	392	392
Total	-	-	392	392
Passifs financiers à FVTPL				
Passifs financiers dérivés	-	990	-	990
Total	-	990	-	990

Montants en k€	Exercice clos au 31 décembre 2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Passifs financiers à FVTPL				
Passifs financiers dérivés	-	5	1 153	1 185
Total	-	5	1 153	1 185

Il n'y a eu aucun transfert entre Niveaux au cours des exercices 2018 et 2019.

Juste valeur des dettes financières qui n'ont pas été estimées à leur juste valeur (mais dont la communication de la juste valeur est obligatoire)

	Valeur comptable	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Emprunts obligataires	4 811	1 057
Emprunts obligataires convertibles	2 633	4 159
Autres financements à court terme	844	87
Passifs IFRS 16	2 624	-

	Valeur comptable	
	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Emprunts obligataires	4 819	1 057
Emprunts obligataires convertibles	2 386	4 035
Autres financements à court terme	844	87
Passifs IFRS 16	1 646	-

La juste valeur des dettes qui ne sont pas évaluées à la juste valeur a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux de 13,5 %, soit le taux effectif du dernier emprunt mis en place par le groupe.

Hiérarchie des justes valeurs des dettes financières qui n'ont pas été estimées à leur juste valeur (mais dont la communication de la juste valeur est obligatoire)

Montants en k€	Hiérarchie de la juste valeur
Emprunts obligataires	3
Emprunts obligataires convertibles	3
Prêts bancaires à un taux d'intérêt fixe	3
Intérêt cumulé	3

Il n'y a eu aucun transfert entre niveaux au cours des exercices 2018 et 2019.

42. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

Le 5 novembre 2019, la Harbert European Specialty Lending Company a accordé à Novacyt UK Holdings, une filiale à 100 % de Novacyt SA, un prêt de 5 000 000 €.

Le même jour, Novacyt SA a accepté d'accorder à Harbert European Specialty Lending Company une garantie autonome à première demande (conformément à l'article 2321 du Code civil français) en garantie du parfait remboursement de toutes les sommes demandées, jusqu'à un maximum de 5 000 000 €.

Le paiement doit être effectué dans les 15 jours ouvrables suivant la demande de paiement faite par Harbert European Specialty Lending Company.

43. PARTIES LIEES

Les parties liées à Novacyt S.A. sont :

- les dirigeants, dont la rémunération est indiquée ci-après,
- les administrateurs de Novacyt S.A.

Rémunération des dirigeants

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Rémunération fixe et véhicules de fonction	1 129	1 107
Rémunération variable	129	113
Cotisations de sécurité sociale	159	151
Plan de rémunération à long terme	-	-
Cotisations à des plans de retraite complémentaire	54	55
Total	1 471	1 426

Rémunération totale des administrateurs

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Rémunération fixe et véhicules de fonction	674	674
Rémunération variable	68	113
Cotisations de sécurité sociale	114	100
Cotisations à des plans de retraite complémentaire	30	22
Honoraires	27	6
Total	913	915
Nombre de personnes concernées	7	7

Les transactions avec des parties liées ont été réalisées dans des conditions équivalentes à celles prévalant dans des situations de pleine concurrence.

44. HONORAIRES D'AUDIT

Montants en k€	Au 31 décembre 2019	Au 31 décembre 2018
Honoraires dus au Commissaire aux Comptes de la Société et à ses associés relativement aux missions d'audit		
Audit des états financiers du Groupe	96	66
Audit des états financiers des filiales de la Société	108	125
Total des honoraires relatifs aux audits	204	191
Frais payables à l'auditeur de la Société et à ses associés pour des services qui ne sont pas liés à l'audit		
Services d'assurance liés à l'audit	8	18
Tous les autres services	21	45
Total des honoraires relatifs aux services autres que l'audit	29	63

45.IMPACT DU BREXIT SUR L'ACTIVITE DU GROUPE

Il est difficile de prévoir l'incidence du Brexit sur les relations commerciales ainsi que les contraintes réglementaires. Les conséquences fiscales dépendent du résultat des négociations entre l'Europe et le Royaume Uni et restent, à ce jour, indéterminées. La direction tente d'identifier les risques de marché, ainsi que les risques commerciaux, opérationnels et juridique, afin de prendre les mesures d'adaptation nécessaires.

46.ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS

En janvier et février 2020, le cours de l'action Novacyt a augmenté pour atteindre plus de 2 euros par action, un facteur clé étant le lancement d'un kit de test de diagnostic Covid-19 par Primerdesign. Cette hausse du cours de l'action a entraîné l'exercice par tous les détenteurs de bons de souscription restants, ce qui a donné lieu à une entrée nette de liquidités de 2 400 000 euros dans l'entreprise et le surplus de bons de souscription a maintenant été complètement supprimé.